

Lutter contre les discours de haine par l'éducation

Guide à l'intention des décideurs politiques



Publié en 2025 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France, et
le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies, Organisation des Nations Unies,
405 East 42nd Street, New York, NY, 10017, États-Unis d'Amérique.

© UNESCO et ONU, 2025

ISBN : 978-92-3-200343-0

DOI : <https://doi.org/10.54675/XOZS9124>



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO)
(<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (<https://www.unesco.org/fr/open-access/cc-sa>).

Les images marquées d'un astérisque (*) ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être reproduites sans l'autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : *Addressing hate speech through education: a guide for policy-makers*

Publié en 2023 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies, Organisation des Nations Unies.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Traduction : UNESCO

Graphisme de la couverture : © UNESCO/Alexandra Dolan

Crédits de la couverture : blackboard1965/Shutterstock.com* ; Brunya/Shutterstock.com* ; fizkes/Shutterstock.com*

Images des pages intérieures (p. 7, 9, 16) : © UNESCO/Alexandra Dolan

Mise en page et impression dans les ateliers de l'UNESCO

Imprimé en France

Version révisée

RÉSUMÉ

Lutter contre les discours de haine par l'éducation

Les discours de haine se propagent plus vite et plus loin que jamais du fait de l'augmentation du nombre d'utilisateurs des médias sociaux et de la montée du populisme. En ligne comme hors ligne, les discours de haine ciblent des personnes et des groupes sur la base de ce qu'ils sont. Ces discours sont susceptibles d'inciter et d'attiser la violence et d'engendrer des idéologies extrémistes violentes, pouvant mener à des atrocités criminelles et des génocides. Ils sont discriminatoires, portent atteinte aux droits humains individuels et collectifs et menacent la cohésion sociale.

L'éducation peut jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les discours de haine et l'émergence de violences visant des groupes particuliers. Les réponses éducatives aux discours de haine et à toutes les formes de communication haineuse comprennent :

- la formation des enseignants et des apprenants aux valeurs et aux pratiques permettant d'être des citoyens du monde et des citoyens numériques respectueux ;
- l'adoption d'approches scolaires globales et pédagogiques pour renforcer l'apprentissage social et émotionnel ;
- l'examen et la révision des programmes scolaires et des supports pédagogiques pour les rendre culturellement adaptés et inclure des contenus qui permettent d'identifier les discours de haine et promeuvent le droit à la liberté d'expression.

Ce guide stratégique, élaboré par l'UNESCO et le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies, analyse ces réponses éducatives et fournit des conseils et des recommandations aux décideurs politiques sur la manière de renforcer les systèmes éducatifs pour lutter contre les discours de haine.

1 628 281
contenus considérés
comme violant la politique
de Twitter en matière
de conduite haineuse ont
été supprimés entre juillet
et décembre 2020

L'UNESCO : chef de file pour l'éducation

L'éducation est la priorité absolue de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental qui constitue la pierre angulaire de la paix et du développement durable. L'UNESCO est l'agence des Nations Unies spécialisée pour l'éducation. Elle assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional pour renforcer le développement, la résilience et la capacité des systèmes nationaux d'éducation au service de tous les apprenants. L'UNESCO dirige également les efforts pour répondre aux défis mondiaux actuels par le biais de l'apprentissage transformateur, en mettant particulièrement l'accent dans toutes ses actions sur l'égalité des genres et l'Afrique.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



Le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies (ci-après « le Bureau »), créé en 2005, relève directement du Secrétaire général. Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide a pour mission de sensibiliser aux causes et dynamiques du génocide, d'alerter le Secrétaire général et, par son intermédiaire, le Conseil de sécurité, lorsqu'il y a un risque de génocide, et de plaider et mobiliser en faveur de mesures appropriées. Le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger dirige l'élaboration conceptuelle, politique, institutionnelle et opérationnelle du principe de la responsabilité de protéger et travaille sous la supervision générale du Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Le Bureau recueille des informations, procède à des évaluations de situations dans le monde entier et alerte le Secrétaire général et les autres acteurs concernés sur le risque d'atrocités criminelles, ainsi que sur les incitations à les commettre. Le Bureau organise également des formations et fournit une assistance technique afin de favoriser une meilleure compréhension des causes et dynamiques des atrocités criminelles et de renforcer les capacités dont disposent l'ONU, les États membres, les organisations régionales et sous régionales et la société civile pour empêcher les atrocités criminelles et mettre au point des moyens d'action efficaces lorsqu'elles se produisent. Depuis 2019, le Bureau sert également de point focal des Nations Unies pour la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine.



Lutter contre les discours de haine par l'éducation

Guide à l'intention des responsables politiques

Table des matières

Avant-propos	6
Remerciements	8
Résumé analytique	9
Principales recommandations	10
1. Introduction	11
Objectif de la publication	11
Principaux thèmes et structure	12
2. Contexte	13
Pourquoi l'éducation	13
Discours de haine et liberté d'expression	15
Comprendre le rôle que peuvent jouer les systèmes éducatifs dans la fommentation de la haine	16
3. Décoder les discours de haine : causes profondes, défis et conséquences	17
3.1 Définir les discours de haine	17
Finalités et impacts des discours de haine	17
Les différentes formes de discours de haine	18
Les causes profondes des discours de haine	18
Les conséquences des discours de haine	19
3.2 Qui détermine les limites des discours de haine ?	21
3.3 Défis liés au contexte	25
Le contexte intersectionnel de la communication haineuse	25
La pandémie de COVID-19	28
Environnements en ligne et hors ligne	28
4. Lutter contre les discours de haine par l'éducation	31
4.1 Approches et pratiques éducatives visant à lutter contre les discours de haine	33
Enseigner les discours de haine	33
Lutter contre les inégalités	34
Renforcer les compétences socioémotionnelles	36
Promouvoir des attitudes inclusives	38
Promouvoir les compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information et la citoyenneté numérique	39
Renforcer les aptitudes à la réflexion critique	40
Améliorer les actions et les choix de comportement des apprenants	41

4.2 Stratégies de lutte contre les discours de haine dans et par l'éducation	43
4.2.1 Les politiques de l'éducation	43
4.2.2 Supports pédagogiques et programmes d'études	47
4.2.3 Renforcement des capacités des enseignants – soutien et formation	49
4.2.4 Renforcement de la résilience des établissements face aux discours de haine	53
4.2.5 Création de partenariats	58
4.3 Mesurer les effets : évaluation des initiatives éducatives visant à lutter contre les discours de haine	60
Annexes	62
Annexe I : Glossaire	62
Annexe II : Synthèse des conclusions des Présidents de la Conférence mondiale des ministres de l'éducation sur la lutte contre les discours de haine par l'éducation	64
Pour aller plus loin	67
Références	68

Liste des encadrés

Encadré 1 – Cadres juridiques	22
Encadré 2 – Harcèlement en ligne à l'égard des femmes journalistes	27
Encadré 3 – L'inoculation contre les théories du complot	34
Encadré 4 – L'enseignement des passés violents en Argentine	35
Encadré 5 – La boîte à outils SELMA	37
Encadré 6 – Stand Up Speak Out	38
Encadré 7 – Réflexion sur les perceptions et les comportements en matière de genre	42
Encadré 8 – Stratégie d'éducation aux médias en ligne au Royaume-Uni	44
Encadré 9 – Bonnes pratiques : éducation à la citoyenneté en Norvège	47
Encadré 10 – Bonnes pratiques : programmes pédagogiques de lutte contre le racisme	48
Encadré 11 – Bonnes pratiques : enseignement du génocide au Rwanda	48
Encadré 12 – Mobilisation des jeunes au service de la cohésion sociale en Asie du Sud	50
Encadré 13 – Bonnes pratiques : lutte contre le racisme en Nouvelle-Zélande	50
Encadré 14 – Bonnes pratiques : mettre en place des environnements scolaires respectueux au Brésil	55
Encadré 15 – Bonnes pratiques : intégration des élèves réfugiés en Grèce	57
Encadré 16 – Bonnes pratiques : apprentissage de la diversité aux Pays-Bas	58

Avant-propos

Cette publication présente les premières orientations générales élaborées par le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies et par l'UNESCO pour lutter contre les discours de haine par le biais de l'éducation. Les discours de haine constituent un problème séculaire très préoccupant qui a pris une ampleur nouvelle à l'échelle mondiale à la suite du virage numérique et de la montée du populisme. Aujourd'hui, la haine prospère, en ligne comme hors ligne, portant atteinte aux droits humains individuels et collectifs et menaçant la cohésion sociale.

Les discours de haine sont susceptibles d'inciter à la violence et à la discrimination. Ils sont devenus un outil de choix pour les personnes qui ont des préjugés et qui cherchent à discriminer, exclure et blesser ceux qu'ils perçoivent comme différents. Les discours de haine ont donné naissance à des idéologies extrémistes violentes et ont été à l'origine d'atrocités criminelles, dont des génocides.

La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine offrent un cadre pour mieux coordonner l'action mondiale contre ce phénomène. Le problème étant complexe, les réponses doivent être diversifiées, et l'éducation a un rôle central à jouer en aidant à remédier efficacement aux causes profondes des discours de haine et à renforcer les capacités des apprenants de s'y opposer grâce aux connaissances et aux compétences nécessaires pour combattre les propos haineux auxquels ils sont confrontés, que ce soit en ligne ou hors ligne.

Lutter contre les discours de haine ne signifie pas limiter la liberté de parole. Au contraire, cela doit signifier s'efforcer d'encourager, de

soutenir et de protéger la liberté d'expression en tant que droit humain universel, en veillant à ce que les mesures qui visent à empêcher que les individus et les groupes ne soient pris pour cible ne limitent en rien l'accès à ce droit. L'éducation peut aider à parvenir à cet équilibre délicat en donnant aux enseignants et aux éducateurs les moyens de favoriser la compréhension des droits humains, de promouvoir le respect de la diversité et de cultiver une citoyenneté active et responsable.

Le présent guide stratégique vise à fournir des orientations et des recommandations pour mieux définir, élaborer et mettre en œuvre des politiques éducatives destinées à résoudre ce problème.

Il s'appuie sur les programmes de l'UNESCO en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale et intègre des éléments reflétant l'engagement de longue date de l'Organisation en faveur de l'éducation aux droits humains et de l'éducation pour la prévention de l'extrémisme violent, de l'antisémitisme et du racisme, ainsi que du développement des compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Il s'appuie également sur les travaux du Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, en tant que point focal des Nations Unies sur les discours de haine dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies, ainsi que sur les programmes de l'UNESCO et du Bureau visant à intégrer la prévention des génocides et des atrocités dans l'éducation.

Cette publication découle directement de la Conférence mondiale des ministres de l'éducation sur la lutte contre les discours de haine par l'éducation, convoquée par le Secrétaire général de l'ONU et organisée en

octobre 2021 par l'UNESCO et le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies. La conférence ministérielle a présenté des recommandations clés visant à renforcer la politique éducative et à ouvrir la voie à des stratégies préventives à long terme plus efficaces pour atténuer les répercussions des discours de haine. Le présent guide les traduit en méthodes et pratiques concrètes.

Nous espérons que ce guide aidera les décideurs politiques à améliorer la dimension éducative des cadres stratégiques et plans

d'action nationaux visant à lutter contre les discours de haine et à consolider le rôle des professionnels sur le terrain. Nous espérons également qu'il inspirera l'élaboration de politiques holistiques qui favorisent un climat exempt de haine, respectueux des différences et soutenant les droits humains au sein des communautés et des environnements numériques, en ligne comme hors ligne, permettant aux individus de toutes les origines et identités de vivre à l'abri de la peur et de la discrimination.



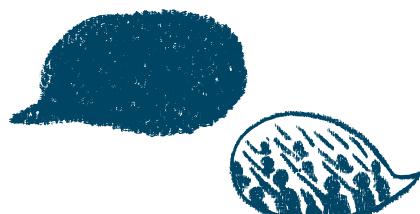
Alice Wairimu Nderitu

Secrétaire générale adjointe de l'ONU
et Conseillère spéciale du Secrétaire général
pour la prévention du génocide



Stefania Giannini

Sous-Directrice générale
pour l'éducation, UNESCO



Remerciements

Le présent guide stratégique a été élaboré par le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies et par l'UNESCO en tant que contribution directe à la Stratégie et au Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Il a été rédigé par Cynthia Miller-Idriss, de l'American University, avec le concours de Shakuntala Banaji, de la London School of Economics and Political Science, Carmel Cefai, de l'Université de Malte, Ana Perona-Fjeldstad, de l'European Wergeland Centre, et Jennie King, de l'Institut pour le dialogue stratégique, sous la supervision de Cecilia Barbieri et Karel Fracapane, de la Section de l'éducation à la citoyenneté mondiale et pour la paix de l'UNESCO (ED/PSD/GCP), et la coordination d'Isabel Tamoj (ED/PSD/GCP). Le processus de rédaction a également été soutenu par Simona Cruciani et Maria Westergren du Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies.

La rédaction du guide s'est déroulée sur plusieurs mois et a bénéficié de l'examen attentif et de contributions importantes d'un comité consultatif mondial et d'autres pairs évaluateurs. Nous tenons à remercier les membres suivants du groupe consultatif pour leur expertise :

- Youk Chhang, Centre de documentation du Cambodge
- Nicole Fournier-Sylvester, Centre mondial du pluralisme (2019-2022)
- Jonathan Friedman, PEN America
- Nighat Dad, Digital Rights Foundation
- Amineh Ahmed Hoti, Université de Cambridge
- Olunifesi Adekunle Suraj, Université de Lagos
- Clara Ramírez-Barat, Institut d'Auschwitz pour la prévention du génocide et des atrocités de masse

- Carles Fernandez Torne, Blanquerna – Université Ramon Llull

Nous souhaitons remercier Vibeke Jensen, ancienne Directrice de la Division pour la paix et le développement durable au sein du Secteur de l'éducation pour ses conseils et son soutien. Nous remercions également nos collègues de l'UNESCO pour leur contribution : Katja Anger, Elodie BethSeo, Guilherme Canela De Souza Godoi, Annina Claesson, Matthias Eck, Gunay Faradova, Humam Ghanim, Mohammed Khalifah, Kuany Kiir Kuany, Maija Lyttinen, Fengchun Miao, Tariq Mosaad et Carlos Vargas Tamez.

Le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger et l'UNESCO expriment également leur gratitude au Gouvernement portugais pour son généreux soutien financier sans lequel cette publication n'aurait pas vu le jour.

Note : Ce guide stratégique s'inspire des précédentes lignes directrices de l'UNESCO sur la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation (2017) et la prévention de l'antisémitisme par l'éducation (2018), ainsi que de la publication de l'Organisation intitulée Combattre les discours de haine sur Internet (2015). Il s'appuie sur les résultats de la réunion d'experts sur la lutte contre les discours de haine organisée en mai 2020¹ par l'UNESCO et le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, ainsi que sur les conclusions du Forum mondial multipartite – Combattre les discours de haine par l'éducation, tenu en octobre 2021². Le guide s'appuie également sur les ressources existantes élaborées par le Secteur de l'éducation et le Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO concernant l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éducation aux médias et à l'information et la promotion de la liberté d'expression.

1 L'éducation comme outil de prévention : lutter contre les discours de haine, réunion d'experts (13-18 mai 2020).

2 Combattre les discours de haine par l'éducation, forum en ligne multipartite (30 septembre – 1er octobre 2021).

Résumé analytique

Les discours de haine constituent une forme de discrimination dangereuse qui cible et sape les droits humains d'individus et de populations sur la base de leur identité – supposée – et sert de moteur aux récits populistes et aux idéologies extrémistes violentes. Au vu de la prévalence croissante des discours de haine, en ligne comme hors ligne, il est essentiel que les autorités locales, régionales et nationales et les organisations internationales donnent la priorité à l'élaboration de stratégies efficaces pour les combattre, tout en maintenant un équilibre avec le droit fondamental à la liberté d'expression.

La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, lancés en 2019, préconisent une réponse coordonnée, à l'échelle du système, à l'augmentation des discours préjudiciables, en ligne et hors ligne, et recommandent d'utiliser l'éducation comme « outil de lutte » contre ce phénomène.

En effet, l'efficacité des approches passe par l'élaboration de stratégies globales axées non seulement sur l'atténuation et la réponse, mais aussi sur la prévention. Ces stratégies doivent s'attaquer aux causes profondes des discours de haine en intervenant à tous les niveaux de l'éducation, formelle et non formelle, du pré primaire et de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur, en passant par l'enseignement professionnel et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Lutter contre les discours de haine par l'éducation suppose de renforcer les capacités des systèmes éducatifs, y compris des établissements et des éducateurs, pour offrir des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs, exempts de haine et de préjugés, qui respectent les droits humains et soutiennent les diverses cultures, identités et croyances. Une approche transversale centrée sur l'apprenant est nécessaire pour combattre toutes les formes d'intolérance, de discrimination et de haine, dont le harcèlement et la violence, tout en ouvrant la voie à la justice et à l'équité par la promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Le présent guide propose des recommandations concrètes aux décideurs politiques afin de lutter contre les discours de haine et d'atténuer leurs effets sur les personnes ciblées grâce à des stratégies axées, entre autres, sur les programmes et les manuels scolaires, la pédagogie, la formation des enseignants, la gestion des établissements d'enseignement et les partenariats. Une approche combinée d'interventions systématiques et simultanées dans tous ces domaines est essentielle pour lutter efficacement contre ces discours et améliorer la résistance des sociétés face aux expressions déshumanisantes de la haine.



Principales recommandations

1. Donner la priorité à la question des discours de haine et prendre des mesures pour les combattre à l'aide de plans de mise en œuvre concrets, comprenant des cadres stratégiques et l'allocation de crédits budgétaires.
2. Intégrer les efforts visant à lutter contre les discours de haine dans les initiatives existantes du secteur de l'éducation afin de mettre en place une approche globale du problème.
3. Veiller à ce que les stratégies de lutte contre les discours de haine défendent le droit à la liberté d'expression.
4. Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices et des mécanismes précis pour venir en aide aux individus et aux groupes ciblés par des discours de haine dans des environnements éducatifs, notamment des mécanismes de signalement clairs et des normes de conformité.
5. Intégrer dans le programme scolaire officiel des activités éducatives visant à s'attaquer aux causes profondes des discours de haine, en accordant une attention particulière aux inégalités historiques et contemporaines.
6. Créer des programmes scolaires concernant l'éducation aux médias et à l'information ainsi que la citoyenneté numérique et les mettre à jour régulièrement.
7. Intégrer dans les programmes scolaires des activités éducatives visant à renforcer les capacités de réflexion critique, l'apprentissage social et émotionnel, le dialogue interculturel et la citoyenneté mondiale, afin de favoriser l'évolution des comportements prosociaux nécessaire pour lutter contre les discours de haine et de promouvoir l'inclusion et la diversité.
8. Encourager les activités périscolaires qui favorisent la réflexion critique et le dialogue interculturel et peuvent contribuer à l'instauration d'un environnement inclusif.
9. Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes visant à encourager les écoles à faire en sorte que le climat d'apprentissage en classe soit sûr, respectueux et ouvert, à devenir des modèles de diversité et d'inclusion et à cultiver une approche à l'échelle de l'établissement de la lutte contre les discours de haine, et leur donner les moyens d'agir dans ce sens.
10. Proposer aux éducateurs et aux chefs d'établissement des formations en cours d'emploi afin de leur apprendre de nouvelles méthodes pédagogiques leur permettant de réagir et de combattre les discours de haine dans leurs activités quotidiennes et leurs interactions avec les élèves.
11. Renforcer la résilience des systèmes éducatifs grâce à un travail global comprenant la sensibilisation des familles et des communautés et des partenariats multipartites.
12. Définir des critères pour mesurer et évaluer l'efficacité des interventions visant à lutter contre les discours de haine.

1. Introduction

Il est urgent, pour les sociétés du monde entier, de s'attaquer au problème des discours de haine. Les progrès accomplis récemment dans les technologies de l'information, les communications en ligne et les médias de masse ont considérablement modifié le rythme et la portée de leur diffusion³. Partout dans le monde, nous assistons à une augmentation alarmante de la prolifération et des impacts des discours de haine dirigés contre des individus et des groupes.

Les discours de haine portent atteinte aux droits humains et à la cohésion sociale, compromettent la sécurité des membres des groupes ciblés et des sociétés démocratiques et réduisent les possibilités de vivre sur un pied d'égalité dans les communautés multiethniques et multiculturelles⁴.

Cette situation menace directement la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁵. Il est donc impératif que les autorités locales, régionales et nationales et les organisations internationales s'attaquent à la prolifération des discours de haine. Il ne suffit pas de répliquer aux discours de haine : il faut les prévenir en s'attaquant à leurs causes profondes par le biais de l'éducation. Les stratégies visant à limiter et à réduire leur diffusion doivent être soutenues par des investissements en faveur d'approches

éducatives qui sensibilisent les apprenants susceptibles d'y être confrontés et renforcent leur résilience.

Dans ce contexte, la présente publication vise à faire en sorte que le problème des discours de haine ne soit plus abordé sous l'angle presque exclusif de la correction par la surveillance et le contrôle mais soit désormais traité par le biais de l'éducation. Une telle approche est conforme à la Stratégie et au Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, lancés en 2019, qui soulignent la nécessité de s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de ces discours tout en atténuant leurs effets. En outre, elle s'inscrit dans le droit fil des efforts déployés par l'UNESCO pour améliorer le rôle et les capacités des systèmes éducatifs s'agissant de relever les défis mondiaux liés à la paix, à la justice, aux droits humains, à l'équité entre les genres, au pluralisme, au respect de la diversité et à la démocratie.

Objectif de la publication

La présente publication ne doit pas être considérée comme une nouvelle série de lignes directrices à imposer à des systèmes éducatifs déjà surchargés, ni être comprise comme plaidant d'une manière ou d'une autre en faveur de la censure et de l'effacement. Elle vise plutôt à montrer comment les discours de haine peuvent être traités dans le cadre d'une mission visant à renforcer le caractère inclusif des communautés et des pays et, plus largement, la résilience globale de la société

3 Voir Gagliardone *et al.* (2015). Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000234620>

4 Pour consulter des exemples et des analyses, voir Banaji et Bhat (2022), Carlson (2021), Sobieraj (2022) et Udupa *et al.* (2021).

5 Ce guide reprend et approfondit le contenu de plusieurs rapports précédents des Nations Unies traitant de divers aspects et défis liés aux discours de haine et à la liberté d'expression. Les rapports et ouvrages concernés sont cités dans la section « Références » du présent document.

face aux idéologies haineuses, à l'extrémisme violent et aux atrocités criminelles⁶, tout en défendant et en promouvant la liberté d'expression. Il s'agit d'un travail difficile et l'objectif de ce guide est de fournir aux États membres des orientations générales sur la lutte contre les discours de haine dans et par l'éducation, en proposant des mesures spécifiques et des exemples de bonnes pratiques et d'enseignement tirés aux niveaux national et régional en ce qui concerne l'éducation aux médias et à l'information et l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Le guide offre des conseils pour lutter contre les discours de haine à l'échelle du système par le biais de l'éducation et propose des stratégies pour renforcer l'élaboration des politiques nationales, améliorer la formation des enseignants et assurer leur perfectionnement en cours d'emploi, ainsi que pour réviser les programmes et manuels scolaires, apporter un soutien pédagogique et améliorer l'atmosphère générale dans les écoles. Il indique également comment les décideurs politiques peuvent compléter les stratégies et plans d'action de l'éducation formelle pour renforcer les réponses éducatives aux discours de haine dans ces domaines en créant des partenariats avec la société civile et le secteur privé. Bien que le guide s'adresse à un public mondial, ses recommandations peuvent être adaptées et incorporées dans des cadres régionaux et nationaux lorsque cela est possible et approprié.

Ce guide stratégique encourage les décideurs politiques à intégrer une nouvelle façon d'appréhender les discours de haine tout au

long de l'éducation. Lutter contre les discours de haine n'est pas une tâche réservée à un domaine spécifique. Elle s'inscrit dans la volonté de protéger et de préserver les droits humains pour tous et, dans cette optique, les systèmes éducatifs devraient tenir compte de l'impératif de combattre les discours de haine dans le cadre d'un ensemble plus large de contextes couvrant à la fois l'éducation formelle et non formelle.

Principaux thèmes et structure

Le guide est composé de quatre grandes parties. La première fournit des informations générales sur l'éducation en tant que stratégie pour lutter contre les discours de haine ; la deuxième passe en revue les définitions, les causes profondes, les défis liés au contexte et les tensions entre les cadres juridiques nationaux et internationaux ; la troisième étudie les réponses aux discours de haine en décrivant de façon détaillée le rôle des systèmes éducatifs et des pratiques éducatives et pédagogiques et en examinant le rôle de la politique éducative, de la pédagogie et des pratiques appliquées en classe, ainsi que des programmes et manuels scolaires, de la direction et de la gestion des établissements scolaires, et des partenariats ; la quatrième propose des stratégies pour évaluer l'efficacité des politiques et des pratiques éducatives en matière de lutte contre les discours de haine, et se termine par une sélection de ressources supplémentaires recommandées qui pourraient être utiles.

⁶ Dans ce guide, le terme « atrocités criminelles » désigne les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, tels qu'ils sont définis par le droit international.

2. Contexte

Pourquoi l'éducation

Les mesures pour combattre les discours de haine sont souvent envisagées sous l'angle de la modération et des cadres réglementaires, en mettant notamment l'accent sur la suppression des contenus et le « bannissement » d'utilisateurs de médias sociaux, ou l'opposition à ces mesures sur la base d'allégations de censure injustifiée⁷. Des débats sont en cours au sein des pays et entre eux sur les politiques appropriées, sur les modalités pratiques d'application des règles ou des lois, telles que les lois antitrust, et de réglementation des communications et des aspects connexes, et sur la mise en œuvre de stratégies visant à faire en sorte que les sociétés d'Internet ou les plates-formes des médias sociaux rendent des comptes lorsque des violences sont fomentées ou planifiées sur leur site. Bien qu'essentielles, ces discussions n'offrent parfois que des réponses immédiates ou à court terme au problème de l'expression de la haine, et les stratégies réglementaires doivent être soigneusement examinées compte tenu de l'effet dissuasif que des lois restrictives ont eu sur la démocratie dans certaines régions du monde, en particulier lorsque la législation n'était pas pleinement conforme au droit international des droits humains. Il existe également un large éventail de stratégies non réglementaires pour lutter contre les discours de haine et réduire leur production, leur diffusion (dans les espaces en ligne comme hors ligne) et leurs répercussions, en particulier dans les sphères sociales et éducatives⁸.

Les discours de haine, tels qu'ils sont décrits tout au long de ce guide, peuvent créer des cadres de vie et d'apprentissage peu sûrs et peu équitables de diverses façons. Dans les contextes scolaires formels, la rhétorique haineuse peut se manifester dans les programmes et les manuels scolaires, dans les échanges en classe entre les enseignants et les élèves, entre élèves pendant les cours, dans les couloirs de l'école, à la cantine, dans les clubs périscolaires, lors d'événements sportifs ou autres activités. Les discours de haine peuvent également s'infiltrer dans les cadres d'apprentissage informels et non formels – tels que les clubs de scouts, les équipes sportives extérieures à l'école et les activités de loisirs pour enfants et adultes – et dans des cadres éducatifs en dehors de l'école, des chorales et orchestres communautaires, des cours de dessin, des cours particuliers, des clubs de lecture, etc.

Évidemment, le problème des discours de haine ne concerne pas uniquement les systèmes éducatifs. De même, l'éducation ne peut être considérée comme la seule solution, mais plutôt comme un élément essentiel d'une approche multisectorielle plus large englobant la prévention, l'atténuation et des efforts visant à combattre le problème dans le cadre de politiques plus vastes concernant la sécurité, les droits humains et la non-discrimination.

Les propos haineux déshumanisent, menacent et peuvent encourager l'hostilité, la discrimination, le harcèlement ou d'autres formes de violence à l'encontre des victimes dans un grand nombre de contextes privés

7 Pour une analyse plus approfondie, voir « Conclusion: policing speech in a centralizing Internet » dans Kaye (2019, p. 112-126).

8 Voir UNESCO (2021). *Lutter contre les discours de haine sur les réseaux sociaux : difficultés contemporaines*. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf000379177_fre.

et publics, en ligne comme hors ligne. Ils peuvent également exacerber ou renforcer des inégalités et des discriminations persistantes. Les discours de haine peuvent être particulièrement dangereux en période de tension, de conflit et de crise – ils alimentent l'extrémisme violent et, dans les cas les plus graves, peuvent annoncer, voire déclencher, des crimes de haine et d'autres atrocités.

L'éducation doit être considérée comme un élément de réponse à un appel plus large en faveur d'un investissement préventif à long terme qui permettrait de résoudre le problème en développant la résilience du système face aux propos haineux et en renforçant le respect des droits humains en tant que fondement de sociétés plus pacifiques et inclusives.

Pour renforcer les réponses éducatives, il faut un système résilient dans lequel les discours d'exclusion et de haine sont moins susceptibles de s'enraciner et dans lequel les apprenants résilients sont moins susceptibles d'être persuadés par des propos haineux. Cette priorité est au cœur de l'agenda Éducation 2030 et des efforts déployés pour atteindre la cible 4.7 des objectifs de développement durable, qui aborde les finalités sociales, morales et humanistes de l'éducation.

Conformément à l'objectif de développement durable 4, tous les apprenants, en particulier les jeunes, ont droit à une éducation de qualité inclusive et équitable qui respecte et promeut les droits humains tout en garantissant l'autonomisation par le dialogue en vue de favoriser un sentiment d'humanité commune. La lutte cruciale menée contre les discours de haine par le biais de l'éducation nécessite une approche coordonnée multiforme mettant l'accent, entre autres, sur l'éducation à la paix et à la citoyenneté mondiale (cible 4.7),

l'éducation interculturelle, la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation, le renforcement de l'état de droit par l'éducation et l'enseignement des passés violents, notamment de l'Holocauste et des génocides⁹.

Lutter contre les discours de haine par l'éducation signifie renforcer les capacités des systèmes éducatifs, y compris des établissements et des éducateurs, en vue de la mise en place d'environnements d'apprentissage sûrs, inclusifs et exempts de haine, qui respectent les droits humains et soutiennent les diverses cultures, croyances et identités raciales, religieuses, sexuelles et de genre. Cela nécessite une approche qui s'attaque activement à toutes les formes d'intolérance et de discrimination et s'efforce de garantir la justice et l'équité tout en combattant la haine, le harcèlement et la violence. Ce travail passe par des stratégies visant à sensibiliser les apprenants de tous âges aux discours de haine en montrant les liens entre les attaques verbales et la violence physique, le rôle des discours de haine dans les récits extrémistes violents et la façon dont la propagande haineuse peut nourrir la violence, les conflits et les atrocités criminelles. Il s'agit notamment de doter les apprenants des connaissances, compétences et attitudes nécessaires pour mener une réflexion critique, ainsi que d'aptitudes au dialogue interculturel qui les aideront à reconnaître et à rejeter la propagande déshumanisante ou la désinformation. Il s'agit également de renforcer la résistance aux discours de haine en permettant à l'apprenant de naviguer sur Internet de manière sûre et responsable.

Au bout du compte, l'objectif est que chaque communauté dispose de cadres de vie et d'apprentissage sûrs, inclusifs et respectueux, où chacun se sent à sa place, est respecté, sait

⁹ Ces approches sont conformes au travail de l'UNESCO sur l'éducation à la citoyenneté mondiale, qui vise à doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des attitudes nécessaires pour pouvoir contribuer activement à des sociétés plus pacifiques, durables et inclusives, conformément à la cible 4.7 des objectifs de développement durable. Parmi les exemples de génocides, on peut citer le génocide des Tutsis au Rwanda et celui de Srebrenica.

ce qu'il veut faire de sa vie et peut interagir avec les autres en dépassant les clivages, avec tolérance, compassion, patience, empathie et dans un esprit de collaboration. Les éducateurs et les apprenants doivent cultiver la capacité à trouver un équilibre entre des objectifs qui peuvent parfois sembler contradictoires, comme acquérir des compétences permettant de faire preuve à la fois d'autonomie et de travailler en équipe, ou s'engager à respecter les règles et les politiques tout en gardant un esprit critique et en plaidant en faveur du changement. La lutte contre les discours de haine doit être intégrée dans des contextes et des missions d'éducation plus larges pour que les éducateurs et les apprenants ne s'engagent pas seulement à respecter les réglementations juridiques ou institutionnelles, mais aussi les valeurs morales, éthiques et culturelles partagées par la communauté.

À cet égard, la lutte contre les discours de haine n'est pas seulement une tâche technique à intégrer dans le processus d'apprentissage scolaire, elle fait partie des processus de socialisation plus larges de l'éducation dans la mesure où elle concerne le développement de la conscience communautaire, la formation des identités et la diversité.

Discours de haine et liberté d'expression

La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine mettent particulièrement l'accent sur le rôle de l'éducation en tant qu'outil pour lutter contre ce type de discours tout en soulignant la nécessité de protéger et de promouvoir le droit à la liberté d'opinion et d'expression. Le défi que représente la lutte contre les discours de haine est particulièrement complexe lorsqu'elle a un impact sur la nécessité parallèle

de promouvoir la liberté d'expression en tant que droit humain fondamental protégé par la Déclaration universelle des droits humains, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et d'autres instruments relatifs aux droits humains¹⁰. Les normes internationales relatives à la protection de la liberté d'opinion et d'expression couvrent, entre autres, les critiques ou les discours offensants, dérangeants, dégradants ou choquants, mais ne permettent pas d'imposer des restrictions uniquement sur la base d'un commentaire ayant offensé une personne ou un groupe identitaire particulier. Les complications qui découlent de la nécessité de respecter simultanément deux groupes fondamentaux de droits humains – la liberté d'expression d'une part, et le droit au respect de la dignité et à la sécurité de la personne d'autre part – sont au cœur des défis auxquels les gouvernements sont confrontés lorsqu'ils cherchent à lutter contre les discours de haine¹¹. Les accusations de discours de haine peuvent également être utilisées pour limiter la liberté d'expression ou comme excuse pour réprimer les activités des défenseurs des droits humains et des journalistes. Les autorités doivent mettre en œuvre des stratégies éducatives de prévention qui s'attaquent au problème grandissant des discours de haine tout en s'efforçant de protéger la liberté d'expression.

Dans ce contexte, les éducateurs sont confrontés à des défis particuliers, car ils ont rarement suivi de formation adéquate sur une série de questions liées à la haine et à la violence, telles que la prévention du harcèlement et les violences involontaires. Les éducateurs ont besoin d'aide pour trouver un équilibre entre enseigner les normes et les droits liés à la liberté d'expression – une composante pédagogique qui est essentielle pour l'apprentissage, le débat critique, le dialogue en classe et les conversations avec

10 Voir Tsesis (2002, 2020).

11 L'UNESCO expose la différence entre les discours de haine et la liberté d'expression dans la vidéo suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=JirA4suOdXI>.

les enseignants – et simultanément protéger l'apprenant contre les discours de haine. Les systèmes éducatifs ne peuvent permettre au personnel, aux apprenants ou aux programmes scolaires de diffuser des préjugés, des propos haineux et de la désinformation, pas plus qu'ils ne doivent ériger la censure en règle.

En réalité, les discours de haine limitent la liberté d'expression des personnes ciblées lorsqu'elles craignent de s'exprimer librement dans les environnements où elles font face à des propos ou à des récits haineux ; cela vaut aussi bien pour les environnements éducatifs hors ligne que pour le cyberespace. Par conséquent, lutter contre les discours de haine constitue en soi un acte de soutien à la liberté d'expression.

Les messages destinés au public sur le travail pédagogique visant à lutter contre les discours de haine peuvent être utilisés pour souligner l'importance de la liberté d'expression comme l'un des droits les plus essentiels que les enfants et les jeunes doivent apprendre au cours de leur éducation, mais aussi expliquer comment et pourquoi les propos haineux vont à l'encontre des valeurs universelles. Il est possible – et nécessaire – de protéger la liberté d'expression tout en condamnant les discours de haine.

Comprendre le rôle que peuvent jouer les systèmes éducatifs dans la fomeration de la haine

Les établissements d'enseignement ont souvent été des agents d'homogénéisation pour des pays et des régions, car les apprenants sont tenus d'apprendre une langue commune, de suivre un programme scolaire commun et d'adhérer à un ensemble partagé de normes et de valeurs nationales. Dans certains cas,

les systèmes éducatifs ont également été instrumentalisés pour servir d'accélérateurs à des idéologies haineuses et promouvoir l'endoctrinement politique, la propagande, la censure et la ségrégation, leurs programmes scolaires et leurs pratiques pédagogiques étant activement utilisés pour diffuser une propagande étatique et pour inculquer des préjugés afin d'influencer l'apprenant. Ce rôle potentiellement néfaste doit être pris en considération dans les politiques et les pratiques visant à favoriser des systèmes éducatifs plus inclusifs, exempts de discours de haine et de discrimination.

Ce que vivent les apprenants en termes de diversité et de traitement juste et équitable de tous les membres de la communauté scolaire – des enseignants, élèves et parents au personnel chargé du nettoyage et de la restauration, en passant par les agents de sécurité – façonne ce qu'ils savent, ce qu'ils pensent et leur façon d'agir. Les élèves sont de fins observateurs des hiérarchies d'exclusion et d'inclusion au sein du personnel éducatif, par exemple, ou de la prise en compte de la diversité au sein de l'équipe dirigeante d'une école ou d'une université. Les politiques et pratiques appliquées dans les environnements éducatifs – des processus de recrutement à la ségrégation linguistique en passant par les noms et les mascottes des écoles et le choix des œuvres d'art, des célébrations, des sorties scolaires et des conférenciers invités – envoient aux apprenants et à l'ensemble de la communauté des signaux qui peuvent soit remettre en question soit renforcer les inégalités et les silences traditionnels en matière de représentation. La culture décisionnelle de chaque école peut influer sur les décisions ultérieures des apprenants de formuler, partager ou diffuser des propos haineux et une propagande déshumanisante.



!\$%/?#

3. Décoder les discours de haine : causes profondes, défis et conséquences

3.1 Définir les discours de haine

Il n'existe pas de définition juridique ou communément admise au niveau international des discours de haine, ce qui constitue un obstacle important aux efforts déployés pour s'attaquer au phénomène, et la caractérisation de ce qui est « haineux » est controversée, contestée, et souvent chargée d'émotion. Dans le contexte du présent guide, et comme défini par la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, le terme « discours de haine » désigne tout type de communication orale ou écrite ou tout type de comportement qui attaque ou utilise des propos péjoratifs ou discriminatoires à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes sur la base de ce qu'elles sont – en particulier les groupes historiquement vulnérables et « minorisés » qui sont ciblés en raison de leur religion, de leur appartenance ethnique, de leur nationalité, de leur race, de leur couleur, de leur ascendance, de leur genre ou d'autres formes d'identité¹². Les discours de haine sont dégradants, source de divisions et souvent ancrés dans l'intolérance et le mépris, qu'ils génèrent à leur tour.

Il est également compliqué de définir les discours de haine parce qu'il existe des termes connexes, dont certains sont utilisés tout au long du présent guide, notamment :

- désinformation : informations fausses diffusées délibérément dans le but de nuire ou de mal informer intentionnellement. Un public mal informé peut involontairement continuer la propagation de messages au contenu mensonger ;
- mésinformation : informations fausses partagées sans intention délibérée de nuire ou de manipuler ;
- malinformation : faits utilisés hors contexte ou dans le but de manipuler ou d'induire en erreur ;
- propagande : informations fausses, partiales ou trompeuses destinées à tromper, à manipuler ou à persuader d'autres personnes d'adopter un point de vue politique ou idéologique particulier¹³.

Finalités et impacts des discours de haine

Les discours de haine sont propagés pour un grand nombre de raisons, par exemple pour tenter délibérément de polariser, de diviser, de contrarier et de terroriser une population ou les membres de groupes spécifiquement ciblés. Ils peuvent également résulter d'un manque

12 Voir la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine (mai 2019), disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/fr/genocideprevention/documents/advising-and-mobilizing/Action_plan_on_hate_speech_FR.pdf. Voir également la publication intitulée *United Nations Strategy and Plan of Action on Hate Speech: detailed guidance on implementation for United Nations field presences*, disponible à l'adresse suivante : <https://digitallibrary.un.org/record/3889286?ln=en>. Pour une typologie détaillée des contenus haineux, voir le tableau 1.1. dans Banaji et Bhat (2022, p. 21).

13 Pour des définitions plus détaillées, voir Buchanan (2020), Lock et Ludolpf (2019) et Royaume Uni (2019).

d'instruction et de la présence latente, au sein de la société, de racisme, de misogynie, de discrimination ou d'animosité envers les minorités sexuelles et religieuses. Les impacts des discours de haine peuvent eux aussi varier considérablement, en fonction notamment de la personne qui les diffuse ou qui refuse de les condamner. Les discours de haine ont joué un rôle dans toutes sortes d'atrocités commises à travers le monde, des pogroms et génocides aux lynchages¹⁴. Les impacts des discours de haine varient également en fonction des dynamiques de pouvoir. Lorsque les élus, les chefs d'établissement, les enseignants, les parents, les aidants, les entraîneurs sportifs ou d'autres membres de la communauté restent silencieux face à la montée des discours de haine, cela est souvent interprété comme de l'indifférence, ce qui peut aggraver le mal causé aux personnes visées par ces discours ; dans certains cas, les représentants mettent le feu aux poudres et attisent les flammes de la haine. Les différentes questions liées aux finalités et aux impacts doivent être prises en considération dans la lutte contre les discours de haine.

Les différentes formes de discours de haine

Les discours de haine peuvent être communiqués sous une grande variété de formes orales, écrites et visuelles : des propos prononcés et imprimés dans les déclarations, les discours, les reportages, les blogs et les textes aux images fixes et animées, aux mêmes vidéo et aux dessins, en passant par les sons, les chansons et bien d'autres encore¹⁵. Ils peuvent être exprimés par des signes de la main et d'autres gestes non verbaux. Ils peuvent prendre la forme d'une mésinformation et d'une désinformation diffusées par la presse écrite et audiovisuelle traditionnelle et par les

nouveaux médias numériques, qu'il s'agisse des médias sociaux et des plates-formes de messagerie, des jeux vidéo multijoueurs, des jeux en réalité virtuelle, des serveurs de jeux, des blogs personnels et collectifs ou des sites de partage de fichiers chiffrés et anonymes. Ils peuvent également se propager dans le cadre de réunions communautaires et par le biais de l'iconographie figurant sur des dépliants et des affiches, de graffitis, de banderoles et d'autocollants pour voiture, ainsi que d'écussons armoriés ou d'images codées sur des vêtements et des marchandises.

Les nouvelles technologies transforment non seulement les moyens d'élaborer, de diffuser des discours de haine et d'accéder à ces discours, mais aussi leur contenu et leur influence politique. Alors que les forums numériques deviennent de plus en plus des espaces de libre expression, le secteur des technologies de l'information et de la communication, en filtrant et en modérant les contenus en ligne, joue un rôle essentiel - et mondial - croissant en déterminant dans la pratique ce qui apparaît dans l'espace public. La technologie est un outil puissant non seulement pour promouvoir mais aussi pour s'élever contre les discours de haine en diffusant des récits alternatifs et des contre-discours.

Les causes profondes des discours de haine

Les causes profondes des discours de haine sont complexes et s'inscrivent dans l'histoire locale, nationale et mondiale, ainsi que dans les dynamiques contemporaines de pouvoir, d'exclusion et de discrimination à l'encontre des membres de groupes raciaux, ethniques, religieux, de genre, sexuels et autres groupes identitaires. Il n'est pas possible de désigner une cause ou une formule unique à l'origine de

14 Voir Banaji et Bhat (2022).

15 Voir Miller-Idriss (2022) et Thorleifsson (2021).

la multiplication des discours de haine, mais les séries de dynamiques qui ont conduit à leur prolifération apparaissent clairement.

El discurso de odio se ve exacerbado por el aumento del nacionalismo populista y de la xenofobia en las campañas electorales, así como también por la aparente legitimación de su retórica por parte de los políticos, líderes religiosos y los medios dominantes, que producen y hacen circular la desinformación, la propaganda, las ideas racistas y xenofóbicas o las teorías conspirativas dirigidas a un grupo específico¹⁶. Il existe des liens clairs entre la généralisation des discours de haine et la probabilité que les personnes et les groupes ciblés soient victimes de violences physiques. L'inverse est également vrai : lorsque les responsables politiques et les dirigeants des médias s'unissent pour les contester, les discréditer et les combattre, les discours de haine peuvent diminuer.

En fin de compte, les discours de haine trouvent leur origine dans les préjugés et le manque de reconnaissance de la valeur de la diversité, des différences culturelles et des divergences de vues. Ces attitudes et positions s'apprennent et peuvent être désappris.

Les conséquences des discours de haine

Les conséquences d'une augmentation effrénée des discours de haine et des propos haineux concernent plusieurs niveaux. Les discours de haine précèdent souvent des actes de violence contre des groupes et des individus ciblés, ce qui constitue une menace directe pour la sécurité ; ils déshumanisent les individus, portent atteinte à leurs droits fondamentaux et les exposent à la détresse

psychologique. En outre, selon leur portée, leur ampleur et leur niveau d'institutionnalisation, ils peuvent avoir des répercussions notables sur les conditions de vie et d'apprentissage, au point de nuire à la cohésion sociale. Pour ces raisons, les décideurs politiques doivent prendre l'engagement à long terme de lutter contre les discours de haine, en commençant dans le secteur de l'éducation.

Les discours de haine servent à la fois à souder les membres d'un groupe et à les séparer des membres d'autres groupes. En tant que forme de communication qui établit une séparation entre « eux » et « nous », ces discours font souvent de « l'autre » une menace existentielle, ce qui peut susciter une réaction préjudiciable qui, à son tour, est présentée comme la protection ou la défense héroïque du groupe. Les récits diffusant des idées de « pureté » et de « pollution », par exemple, peuvent être les précurseurs d'actions violentes contre un « autre » déshumanisé, en créant un terreau fertile pour l'essor de la violence et en ouvrant la voie à l'extrémisme violent. Ce lien entre discours de haine et incitation à la violence, préjugés et actes discriminatoires est bien établi.

Les discours de haine sont donc dangereux. De nombreuses études de cas historiques montrent comment ils sont liés à l'incitation à commettre des atrocités criminelles et à leur perpétration – contre les juifs en Europe, les musulmans en Bosnie-Herzégovine, les Tutsis au Rwanda, les Yézidis en Iraq et les Rohingyas au Myanmar, pour ne citer que quelques exemples. Les discours de haine devraient être considérés comme un signal d'alarme, un signe avant-coureur d'un génocide et d'autres atrocités criminelles, comme l'indique le Cadre d'analyse des atrocités criminelles des Nations Unies¹⁷. Si tous les discours de haine

16 Piazza, James (2020). When politicians use hate speech, political violence increases. *The Conversation*. <https://theconversation.com/when-politicians-use-hate-speech-political-violence-increases-146640>.

17 Voir le Cadre d'analyse des atrocités criminelles des Nations Unies : Outil de prévention (2014), disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_FR.pdf.

n'aboutissent pas à des formes de violence aussi extrêmes, les actes de violence qui visent des individus ou des groupes en raison de leur identité – notamment les agressions, les meurtres et l'extrémisme violent – surviennent rarement sans que la haine et la discrimination n'aient d'abord été semées par la diffusion systématique et à grande échelle de discours de haine et de propos haineux. Comme l'a indiqué la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits humains des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, « [les crimes de haine] surviennent rarement sans une stigmatisation et une déshumanisation préalables des groupes ciblés et une incitation à la haine »¹⁸. Les discours de haine sont utilisés pour attiser la colère, recourir à la violence et déshumaniser ceux qui sont considérés comme une menace. Compte tenu du lien incontestable entre les discours de haine et la violence, la lutte contre les expressions de haine devrait être considérée comme une composante essentielle des stratégies de prévention et d'intervention visant à réduire la violence ciblée et l'extrémisme radical.

Même lorsqu'ils ne donnent pas lieu à des actes de violence, les discours de haine affectent les communautés et, en particulier, les systèmes éducatifs d'une manière suffisamment grave pour justifier un important travail d'élaboration de politiques visant à réduire leur création et leur diffusion. Cela vaut particulièrement pour le secteur de l'éducation parce que les discours de haine et les propos haineux réduisent la capacité des systèmes éducatifs à garantir un environnement d'apprentissage sûr, respectueux et équitable. Les discours de haine entretiennent et renforcent les injustices et les inégalités systémiques et ont des répercussions négatives sur les individus et les membres

des groupes visés, qui subissent de multiples formes de traumatismes ; ces discours leur donnent le sentiment de perdre leur humanité, d'être réduits au silence et menacés, ils se sentent en danger et ont peur, et cela entraîne des disparités dans les niveaux de réussite scolaire et les taux de maintien scolaire ou d'abandon.

En ce qui concerne les éducateurs, il leur est difficile de remettre en question et d'éliminer les idéologies qui ont régi leurs relations sociales tout au long de leur vie. En même temps, ceux qui n'ont pas conscience de leurs a priori et de leurs préjugés profondément ancrés ou qui ne prêtent pas attention aux discours de haine – soit parce qu'ils sont eux-mêmes complices de l'idéologie qui les a provoqués, soit parce qu'ils estiment ne pas avoir les compétences nécessaires pour y faire face de manière adéquate, soit parce qu'ils appartiennent aux groupes visés et craignent de provoquer des attaques plus personnalisées – peuvent donner l'impression de cautionner la haine ou d'y être indifférents. Comme indiqué précédemment, cela peut agraver le préjudice subi par les victimes qui se retrouvent à avoir peur dans leur propre quartier, sur leur lieu de travail et à l'école, et à modifier leur vie quotidienne de telle sorte que cela revient à une violation de leur droit à bénéficier, sur un pied d'égalité, des établissements publics et d'accéder à l'éducation. Il est donc indispensable de lutter contre les discours de haine pour faire respecter les droits humains et garantir la création et le maintien d'environnements d'apprentissage sûrs et respectueux permettant de favoriser l'inclusion sociale et l'équité dans l'éducation.

18 Organisation des Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2015). Rapporteur spéciale sur les questions relatives aux minorités, Rita Izsák. 5 janvier. A/HRC/28/64. Disponible à l'adresse suivante : https://www.ohchr.org/fr/ohchr_homepage.

3.2 Qui détermine les limites des discours de haine

La question de savoir qui détermine les limites des discours de haine est complexe. Bien qu'il n'existe pas de définition légalement admise des discours de haine, comme nous l'avons vu plus haut (3.1 Définir les discours de haine), les réglementations en vigueur dans différents contextes nationaux et régionaux aident à déterminer les limites dans un lieu ou un pays donné ; il existe également des normes et des cadres internationaux dans divers accords relatifs aux droits humains et traités multilatéraux qui précisent si les discours de haine peuvent être restreints et comment ; et il existe des réglementations spéciales concernant les contenus en ligne qui émanent à la fois des entreprises technologiques et des réglementations nationales ou régionales visant à protéger la vie privée des individus. Ces ensembles de règles fournissent tous des informations sur les limites des discours de haines et indiquent s'il faut les restreindre et comment.

Cependant, à travers le monde, la question de savoir s'il faut interdire les discours de haine et comment suscite de nombreux désaccords et contestations, avec d'importantes variations entre les contextes régionaux et nationaux. La plupart des normes internationales reconnaissent que l'exercice du droit à la liberté d'expression n'est pas absolu et peut faire l'objet de certaines restrictions justifiées. Les cadres internationaux relatifs aux droits humains ont tendance à limiter la définition

des discours de haine aux expressions qui incitent à la violence, à la discrimination ou à l'hostilité, afin de préserver la libre circulation de l'information et d'empêcher la répression de la parole, évitant ainsi de restreindre le droit à la liberté d'expression¹⁹. Les discours incitatifs sont très dangereux car ils visent explicitement et délibérément à provoquer des discriminations, des violences, des actes terroristes ou des atrocités criminelles. Les normes internationales qui fournissent des orientations sur ce point sont notamment celles énoncées à l'article 3 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1951) et à l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui dispose que les États doivent interdire par la loi « toute propagande en faveur de la guerre » et « tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence ». Certaines normes internationales et certains traités multilatéraux prévoient des restrictions à l'expression de la haine, même si elle ne comporte pas d'incitation à la violence ou à la discrimination. L'article 19.3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipule que la liberté d'expression peut être limitée si la loi le prévoit et si cela est nécessaire et proportionné au respect des droits ou de la réputation d'autrui ou à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques. La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale énonce la nécessité de restreindre les expressions qui partagent des idées sur la supériorité ou l'infériorité des personnes « différentes par la race ».

¹⁹ Pour en savoir plus sur le sujet, voir UNESCO (2021). L'éducation comme outil de prévention : lutter contre les discours de haine. ED-2021/WS/3 (p. 10). Disponible à l'adresse suivante : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379146_fre.

ENCADRÉ 1 – Cadres juridiques

Au niveau mondial, parallèlement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, non contraignante, le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** fait suivre le droit à la liberté d'expression (article 19) par l'interdiction de tout appel à la haine qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence (article 20). Les articles 19 et 20 posent également des limites aux restrictions de la liberté d'expression – celles-ci devant être « expressément fixées par la loi et [...] nécessaires : (a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; (b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques ». Selon le « **triple test** » de l'UNESCO sur les limites légitimes à la liberté d'expression, toute restriction doit respecter les principes de (1) légalité, c'est-à-dire être clairement exprimée et prescrite par la loi ; (2) légitimité, c'est-à-dire être mise en œuvre pour protéger les droits humains d'autrui ; (3) nécessité et proportionnalité, c'est-à-dire être raisonnablement adaptée à la situation en question. L'UNESCO fournit des détails sur le triple test dans une vidéo explicative à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=Wg8fVtHPDag>.

En complément de ces principes, le **Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence** propose une « grille d'évaluation du seuil en six points » afin de justifier les restrictions à la liberté d'expression, compte tenu du contexte social et politique, du statut de l'orateur, de l'intention d'inciter à l'antagonisme, du contenu du discours, de l'ampleur de sa diffusion et de la probabilité du préjudice.

La **Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale** est également importante en ce qui concerne les discours de haine. Elle contient une clause plus stricte que l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, puisqu'elle n'exige pas de preuve d'intention ou d'**« appel à la haine »** et inclut la diffusion dans la liste des pratiques punissables.

Les autres instruments utiles dans ce contexte sont notamment la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les Principes de Camden sur la liberté d'expression et l'égalité, élaborés par l'organisation de défense des droits humains ARTICLE 19 sur la base de discussions avec des fonctionnaires de l'ONU et des experts du monde universitaire et de la société civile, fournissent des orientations pour l'interprétation des articles pertinents du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et visent à dissuader les acteurs d'abuser de l'article 20, en particulier, en apportant des précisions sur la question de l'**« incitation »**, ainsi que sur ce qui constitue la **« discrimination »**, l'**« hostilité »** et la **« violence »**.

Dans d'autres contextes, comme dans le secteur privé, les définitions des discours de haine sont encore plus précises et complexes. Les plates-formes technologiques et les entreprises de médias sociaux, par exemple, proposent leurs propres définitions basées sur les politiques d'utilisation qui permettent le « bannissement » d'utilisateurs ou la modération de contenus en cas de violation de leurs conditions d'utilisation²⁰.

Si les instruments internationaux, les politiques nationales et les réglementations privées fournissent des indications sur les limites des discours de haine, il n'existe pas d'accord universel entre les différents cadres nationaux et internationaux sur la limite à ne pas franchir. Chaque pays – ainsi que chaque entreprise technologique et plate-forme de médias sociaux – dispose de ses propres réglementations, directives juridiques et cadres législatifs pour définir les discours de haine illégaux et les différentes façons de protéger la liberté d'expression. Ceux-ci sont souvent fortement contextuels et liés à l'histoire ou à l'expérience du pays en matière de haine, de génocide et de violence à l'encontre de minorités spécifiques ou de groupes historiquement exclus. Ainsi, dans de nombreux pays européens, des règles juridiques spécifiques sur l'antisémitisme ou la négation de la Shoah découlent de l'expérience et du legs historiques du génocide perpétré contre les Juifs²¹. L'Allemagne, par exemple, a même interdit des contenus qui ne sont pas liés à la probabilité d'actes de violence, tels que la croix gammée ou d'autres symboles et codes directement associés au mouvement national

socialiste. À l'inverse, aux États-Unis, il n'est possible d'envisager des restrictions qu'en cas de « danger manifeste et imminent ».

En dépit de ces différences, tous les pays sont présents au sein du système global des cadres internationaux relatifs aux droits humains qui définissent et protègent le droit à la liberté d'expression et le droit d'être protégé de tout préjudice et de toute discrimination.

Les orientations détaillées destinées aux organismes des Nations Unies présents sur le terrain concernant la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine couvrent trois niveaux de discours de haine – niveau supérieur, niveau intermédiaire et niveau inférieur²² – et proposent des réponses possibles. Comme mentionné plus haut, les formes de discours de haine les plus graves (niveau supérieur) sont interdites par le droit international comme prévu par l'article 20.2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 4 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Des propos encourageant l'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence sont considérés comme suffisamment graves pour constituer une infraction pénale lorsqu'ils remplissent tous les critères de la grille d'évaluation du seuil en six points présentée dans le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Des formes intermédiaires de discours de haine peuvent être interdites par le droit international dans certaines circonstances même si elles n'atteignent

20 Pour plus d'informations sur ces traités et normes internationales, voir Gagliardone *et al.* (2015).

21 Le négationnisme a été dénoncé par la communauté internationale dans la résolution 76/250 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 janvier 2022. En Europe, plus de 25 pays ont voté des lois contre la négation de la Shoah.

22 Les orientations détaillées destinées aux organismes des Nations Unies présents sur le terrain concernant la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/UN%20Strategy%20and%20PoA%20on%20Hate%20Speech_Guidance%20on%20Addressing%20in%20field.pdf.

pas le seuil d'incitation susmentionné. Les formes de discours de haine les moins graves (niveau inférieur) ne peuvent pas faire l'objet de restrictions juridiques en vertu du droit international. Cela inclut les propos offensants, choquants ou dérangeants, qui cautionnent

ou nient des événements historiques, qui sont blasphématoires et qui peuvent être qualifiés de désinformation, de mésinformation ou de malinformation.

Les trois niveaux de discours de haine selon la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies

Niveau	Définition et exemples	Réponse juridique
Niveau supérieur	<p>Discours de haine qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence et qui remplit tous les critères de la grille d'évaluation du seuil en six points, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • incitation au génocide et à d'autres violations du droit international • incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence • incitation à la discrimination raciale 	Doit être interdit en vertu du droit international
Niveau intermédiaire	<p>Discours de haine qui n'atteint pas le seuil de l'incitation, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • menaces de violence • harcèlement motivé par des préjugés 	Ne peut être restreint que s'il remplit les trois critères de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques
Niveau inférieur	<p>Les formes les moins graves des discours de haine, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • propos offensants, choquants ou dérangeants • approbation ou négation d'événements historiques • propos blasphématoires • désinformation, mésinformation et malinformation 	Ne devraient pas être interdites, même si elles sont offensantes, mais devraient néanmoins faire l'objet de mesures non juridiques

3.3 Défis liés au contexte

La multiplication des discours de haine au niveau mondial s'inscrit dans un ensemble plus large de défis propres au contexte, notamment la dégradation de la cohésion sociale et de la confiance dans les institutions démocratiques, la montée de l'autoritarisme et le soutien à la violence politique²³. Ces dernières années ont été marquées par une augmentation des niveaux d'aliénation et d'engagement dans l'extrémisme, en particulier chez les jeunes²⁴; la diffusion de la désinformation et des théories du complot, dont la virulence a contribué au démantèlement des normes démocratiques et à l'érosion de la confiance dans l'expertise scientifique, les gouvernements et d'autres institutions à travers le monde²⁵; et la montée de l'extrémisme violent a donné lieu en de nombreux endroits à des interventions de plus en plus militarisées, ce qui peut encore accroître l'anxiété de sociétés déjà tendues et endeuillées en raison de la pandémie mondiale. Ces problématiques touchent l'ensemble de la société, y compris les enseignants et le personnel éducatif, les apprenants et leurs familles, ainsi que la communauté au sens large, et font peser sur les systèmes éducatifs la charge supplémentaire de devoir répondre aux demandes visant à améliorer les notions élémentaires en matière d'information et la responsabilité dans le monde numérique, à promouvoir l'éducation à la citoyenneté et l'état de droit, et à renforcer le respect pour les données scientifiques, entre autres.

Le contexte intersectionnel de la communication haineuse

Les discours de haine s'inscrivent dans un ensemble plus large de problèmes liés à l'intolérance et à la discrimination, qui appellent également des réponses et comprennent diverses formes d'inégalités structurelles et systémiques, telles que la ségrégation résidentielle ou scolaire, les disparités sur le plan des droits juridiques et les préjugés informels et inconscients subis en ce qui concerne l'emploi, les performances éducatives et le niveau d'instruction, entre autres. Les discours de haine peuvent être contestés et réfutés par différents acteurs, parmi lesquels dirigeants politiques, religieux et communautaires, éducateurs, mentors, entraîneurs sportifs et défenseurs des droits humains. Ceux-ci peuvent répondre activement aux instigateurs ou orateurs et contrer les messages haineux tout en défendant et protégeant les groupes ciblés.

Les mesures éducatives visant à lutter contre les discours de haine et toutes les formes de communication haineuse doivent s'appuyer sur la compréhension de l'intersectionnalité de la haine et des crimes de haine et sur les efforts préparatoires déployés pour y faire face²⁶. Tandis que l'oppression et la subordination peuvent être vues comme étant placées « sur un même axe catégoriel »²⁷, les différents modes et formes de communication haineuse, de discrimination et de violence sont imbriqués. Il importe, par conséquent, de tenir compte de la nature complexe de l'identité et de bousculer les conceptions consistant à envisager séparément les multiples caractéristiques qui la composent.

23 Voir Borkowska et Laurence (2021), Cooley et Nesson (2022), Kleinfeld (2021), Sturm et Albrecht (2021) et Wiggins (2020).

24 Voir Adam-Troian *et al.* (2021), Harvey (2018) et Millerdriss (2022).

25 Voir Bennet et Livingston (2018).

26 Voir Page *et al.* (2019) et Hill Collins et Bilge (2020).

27 Voir Crenshaw (1989, p. 140).

Certaines personnes sont davantage victimes de la haine et de la discrimination que d'autres dans leur vie quotidienne en raison de caractéristiques comme leur apparence physique, leur race, leur genre ou leur sexualité²⁸, mais celles qui se situent à l'« intersection » de plusieurs identités sont les plus touchées par la déshumanisation haineuse, la discrimination et la violence qui en découle. Ainsi, une personne musulmane de couleur appartenant également à un groupe autochtone et s'identifiant comme transgenre et/ou non binaire présente, malheureusement, l'un des plus forts facteurs prédictifs du fait d'être la cible, le destinataire et/ou l'objet d'une communication haineuse durable et généralisée²⁹.

La communication haineuse et les tentatives de déshumanisation peuvent prendre la forme de microagressions ou d'une discrimination et d'une violence systématiques. Le terme « misogynoir » est aujourd'hui largement utilisé pour désigner le traitement déshumanisant et irrespectueux des femmes et des filles noires, des hommes et des garçons homosexuels noirs « s'identifiant comme des femmes » ou des personnes noires non binaires dans les représentations données par les médias et dans les communications en ligne³⁰. Le fait que les femmes noires, musulmanes et autochtones, les personnes non binaires de couleur et les hommes de couleur s'identifiant comme des femmes soient la cible de discours de haine déshumanisants depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, individuellement et collectivement, peut avoir des conséquences systémiques à long terme. Cela inclut des problèmes aussi divers que la lenteur des délais de réponse

des tribunaux³¹, des humiliations de la part des membres des forces de l'ordre³², la lenteur ou la qualité médiocre de la prise en charge dans les établissements de santé, ainsi que des traitements humiliants, une négligence et des brimades de la part des professionnels de l'éducation, ce qui peut se traduire par des résultats inférieurs aux tests normalisés et par une faible prise en compte des plaintes de harcèlement³³.

Les discours de haine peuvent également prendre la forme de tentatives répétées de sexualisation et de dévalorisation des capacités intellectuelles de certains groupes. Les menaces de viol et d'autres formes d'humiliations et de violences sexuelles sont employées à la fois pour contrôler les jeunes et pour obtenir d'eux des faveurs sexuelles, aussi bien par d'autres jeunes que par des adultes au sein de la famille et de la communauté, y compris des religieux. Un grand nombre de jeunes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queers (ou en questionnement) de couleur dont la famille fait partie d'une communauté religieuse ont souffert dès l'enfance des multiples blessures psychologiques causées par l'exclusion due à la haine homophobe, religieuse, raciale ou de genre. En outre, l'absence de reconnaissance du poids de ces expériences a des conséquences durables sur leur santé mentale et de profondes répercussions sur leurs performances éducatives et leur expérience d'apprentissage. En effet, des éléments donnent à penser que les différentes formes de discours de haine influencés par les normes de genre dans le milieu scolaire, y compris le harcèlement, entraînent une perte d'intérêt, un manque de concentration et une incapacité à étudier,

28 Voir Duncan (2018).

29 Voir Banaji et Bhat (2022).

30 Pour en savoir plus sur le terme « misogynoir », voir Bailey (2021). Le terme « s'identifiant comme femme » est utilisé pour décrire un homme homosexuel qui s'identifie comme une femme – physiquement, mentalement ou émotionnellement – et qui exprime cette identité par un comportement, un style ou des choix vestimentaires plus féminins. Voir <https://www.swarthmore.edu/lgbtq/terminology>.

31 Crenshaw (1989).

32 Open Doors (2021).

33 Ahmed (2021).

donc une baisse des notes et une perturbation des études, ce qui peut même conduire des élèves à l'abandon scolaire et limite leur accès à l'université et aux possibilités d'emploi³⁴.

Ces formes de discours de haine et de discrimination portent atteinte aux droits humains des personnes visées, notamment à la liberté d'expression. Les défenseurs de la justice sociale et de l'égalité, y compris ceux qui soutiennent des causes sans rapport avec leur identité, par exemple, ont beaucoup plus de risques d'être pris pour cible s'ils appartiennent aussi à un groupe ou une communauté qui fait l'objet de discrimination et de violence dans un contexte local ou national.

Au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, si les femmes membres du Parlement sont ciblées de manière disproportionnée par la misogynie, les parlementaires noires et/ou musulmanes qui s'expriment au nom des communautés de la classe ouvrière, des personnes de couleur ou des migrants, par exemple, sont plus souvent visées par des crimes de haine et des discours discriminatoires que leurs homologues blancs masculins ou féminins. Autre exemple important : au Brésil, les femmes qui participent à la vie publique en tant qu'enseignantes, responsables politiques, journalistes, vérifatrices d'informations, prêtres, militantes et/ou médecins subissent les multiples fardeaux de la haine et de la violence manifestées à l'encontre de plusieurs aspects de leur identité ; ainsi, lorsqu'elles défendent des groupes marginalisés, les femmes d'ascendance autochtone ou africaine qui sont également lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou queers (ou en questionnement) sont constamment exposées au risque de faire l'objet de communications haineuses, d'agressions violentes, voire d'assassinats³⁵. Les

hommes et les garçons, eux aussi, sont souvent les cibles et les destinataires de contenus haineux qui donnent une fausse image d'eux et les rabaiscent en raison de leur vie politique, sexuelle et/ou privée et de leur foi. Cependant, le poids de l'intersectionnalité porté par les femmes et les personnes non conformes aux normes de genre est clairement plus important, car elles sont également attaquées de manière haineuse par des hommes et des femmes cisgenres et hétérosexuels de leur propre communauté lorsqu'elles sont perçues comme ayant transgressé un code moral religieux ou séculier³⁶.

ENCADRÉ 2 – Harcèlement en ligne à l'égard des femmes journalistes

Les femmes journalistes sont particulièrement vulnérables à la violence en ligne et aux discours de haine. Une étude de l'UNESCO réalisée en 2021 a révélé que près des trois quarts (73 %) des femmes journalistes interrogées dans 125 pays avaient fait l'objet de violences en ligne. Elle a également montré que le racisme, l'intolérance religieuse, le sectarisme, le capacitisme, l'homophobie et la transphobie se recoupent avec la misogynie et le sexismme, donnant lieu à une exposition nettement plus importante et à des conséquences plus profondes pour les femmes, qui font simultanément l'objet de plusieurs formes de discrimination. Les femmes journalistes noires, autochtones, juives, arabes et lesbiennes ayant participé à l'étude sont les plus touchées par la violence en ligne et subissent les conséquences les plus graves de ce phénomène.

Pour en savoir plus, voir UNESCO (2021). *The Chilling: Global trends in online violence against women journalists* ; <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377223>.

34 UNESCO (2020). School-related gender-based violence (SRGBV): a human rights violation and a threat to inclusive and equitable quality education for all. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374509>.

35 Lauris et Hashizume (2020).

36 Mkhize et al. (2010) et Perry (2014).

La pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a aggravé les problèmes liés aux discours de haine à différents égards, en particulier dans le système éducatif. Enseignants, chefs d'établissement, responsables des politiques de l'éducation et apprenants ont dû faire face aux vastes conséquences sociétales, économiques et sanitaires auxquelles tout un chacun a été confronté au plus fort de la pandémie. Outre la perte d'êtres chers, les élèves et les enseignants ont subi du stress et de l'anxiété face au risque de transmission en classe ou dans d'autres contextes scolaires. Les mesures de port du masque se sont politisées, entraînant une polarisation accrue et même des agressions violentes contre des enseignants et des responsables scolaires. La prolifération de la désinformation et des théories du complot liées à la pandémie, ainsi que la propagande et la haine antisémites, antimusulmanes, antinoires et antiasiatiques ont donné lieu à une augmentation sensible des crimes de haine à l'encontre des groupes minoritaires³⁷. Toutes ces conséquences ont eu des répercussions sur les systèmes éducatifs et leurs communautés d'apprenants et d'enseignants.

La pandémie a également obligé les systèmes éducatifs à adopter, dans des délais très brefs, l'utilisation de plates-formes d'apprentissage virtuelles. Le passage massif de millions d'apprenants à des environnements d'apprentissage en ligne – ou l'interruption totale de l'enseignement formel, notamment dans les endroits où l'accès à Internet et aux appareils mobiles est limité – a posé des difficultés supplémentaires liées à la propagation des discours de haine³⁸. Partout dans le monde, on s'est mis à passer plus de

temps que jamais en ligne, les individus étant coupés de leurs réseaux sociaux habituels, de leurs équipes sportives et de leurs activités en présentiel.

Environnements en ligne et hors ligne

L'avènement de l'environnement en ligne et les conséquences de la connectivité croissante ont créé d'importants besoins de politiques et de pratiques visant à protéger la dignité humaine et la liberté d'expression. Il est crucial de prendre acte du fait que les apprenants et le personnel passent autant de temps dans le monde numérique que dans le monde physique. De nombreux élèves arrivent en classe en ayant déjà fait l'expérience, en ligne, des discours de haine et du harcèlement – en tant que victimes et cibles, consommateurs ou lecteurs, producteurs, auteurs et diffuseurs. La propagation d'expressions haineuses dans des espaces destinés aux jeunes, tels que les jeux en ligne, les sites de partage de mèmes et les médias sociaux vidéo, est particulièrement préoccupante à cet égard. Notamment, les algorithmes des médias sociaux et, plus généralement, les plates-formes utilisant l'intelligence artificielle jouent un rôle essentiel dans la diffusion des discours de haine, en étendant la gamme des formats multimédias qui les véhiculent ainsi qu'en facilitant considérablement la propagation virale de ces discours. Les algorithmes d'intelligence artificielle peuvent intégrer des préjugés ou des discours de haine dans l'étiquetage des données, la prise de décisions fondée sur des données et les recommandations de contenus, et générer des chambres d'écho d'informations haineuses. Individuellement, les enseignants

37 Anti-Defamation League (2020), Kayaoglu (2020) et Yellow Horse et al. (2021).

38 Par exemple, les perturbations de l'enseignement et de l'apprentissage en ligne causées par le « zoombombing », à savoir le partage de contenus inappropriés ou préjudiciables pendant des cours, dont le nombre de cas a considérablement augmenté avec le passage de l'enseignement en présentiel à l'enseignement virtuel durant les premiers mois de la pandémie, principalement dans l'enseignement secondaire et supérieur. Voir Ling, Chen, Utkucan Balci, Jeremy Blackburn et Gianluca Stringhini (2021) ; *A First Look at Zoombombing* ; <https://seclab.bu.edu/people/gianluca/papers/zoombombing-oakland2021.pdf>.

ou éducateurs n'ont absolument aucun pouvoir sur ces problèmes, mais ils doivent avoir conscience des incidences que certains aspects liés à l'architecture de l'information ont sur la présence des discours de haine dans la vie des apprenants.

La possibilité, pour les internautes, de prendre des pseudonymes, de posséder plusieurs comptes sous des noms différents et d'utiliser des applications cryptées qui préservent l'anonymat joue également un rôle dans la diffusion des discours de haine. Cela a contribué à alimenter la haine et le harcèlement de la part de personnes qui se sentent protégées par le voile de l'anonymat. Toutefois, il ne faut pas oublier que les individus ne sont pas seuls responsables de la production et de la circulation des discours de haine. L'expansion massive de la désinformation politique rémunérée conduite par des groupes politiques puissants et bien établis dans tous les pays du monde, qui ont utilisé et diffusé des discours de haine et des images déshumanisantes pour en tirer des profits politiques ou des voix, a constitué un facteur majeur dans la montée des discours de haine³⁹.

Les médias sociaux et les plates-formes technologiques représentent une grande partie du problème, car leurs algorithmes mettent souvent en avant des contenus licencieux ou violents afin d'inciter plus de personnes à cliquer, notamment parce que l'obtention d'un grand nombre de clics peut apporter davantage de publicité et d'avantages financiers. Ces mécanismes peuvent accroître la circulation des discours de haine dans une mesure qui rendra nécessaire le renforcement de l'autorégulation et de la modération, et entraîner un risque constant d'exposition à la désinformation, à la propagande, aux théories du complot et aux expressions haineuses largement diffusées. De même, les conséquences des propos haineux

en ligne sont souvent amplifiées par rapport à celles des propos tenus hors ligne, un seul commentaire étant susceptible d'atteindre et de blesser beaucoup plus de destinataires que l'auteur ne l'imagine. En outre, les algorithmes programmés pour récompenser l'activité sur les médias sociaux peuvent favoriser la propagation de propos polarisants et haineux par rapport à ceux qui ne le sont pas.

Il est donc de plus en plus nécessaire d'intégrer dans l'enseignement les compétences en matière de technologies et de citoyenneté numérique associées à la prévention des discours de haine. Par ailleurs, la persistance du secteur des technologies à ne pas s'occuper activement de la dynamique du racisme, de la misogynie et d'autres structures de pouvoir, ou à ne pas suffisamment chercher à la comprendre, a indéniablement exacerbé le problème de la propagation de la haine coordonnée en ligne pendant la pandémie de COVID-19. Les agressions coordonnées qui ont visé des professeurs noirs et à la peau foncée aux États-Unis et au Royaume-Uni pendant qu'ils enseignaient en ligne auraient pu être évitées par la mise en place de paramètres « par défaut », si, par exemple, les concepteurs des plates-formes avaient été davantage conscients des risques liés à la participation ouverte, à savoir la haine et le harcèlement.

Dans les environnements éducatifs virtuels, les expressions visuelles de la haine ont des conséquences nouvelles et importantes pour les éducateurs, leur posant des difficultés inédites dans leurs échanges avec les élèves sur les systèmes de gestion de l'apprentissage et autres plates-formes en ligne. Citons, par exemple, la capacité d'identifier les derniers symboles et codes du langage visuel des discours de haine, pour connaître les éléments à rechercher dans les emojis et avatars des élèves ainsi qu'à l'arrière-plan des classes

39 Voir Banaji et Bhat (2021) et Miller-Idriss (2022).

virtuelles – ce qui est souvent difficile compte tenu de la vitesse à laquelle ce langage évolue dans l'environnement en ligne –, ou encore le risque de « zoombombing »⁴⁰ ou d'autres formes de harcèlement virtuel.

Bien entendu, aucun environnement éducatif n'est coupé du monde extérieur, et ce qui se passe dans les classes virtuelles peut être influencé par le rôle joué par la famille et la communauté des apprenants et éducateurs dans la production et la diffusion de discours de haine dans leur vie quotidienne hors ligne, autrement dit dans le monde « réel ». Certains apprenants vivent et sont scolarisés dans des quartiers très homogènes où ils n'ont pas de contacts significatifs avec les différences et la diversité, ou peuvent grandir dans des foyers où la vie familiale ne reflète pas les valeurs que l'école s'efforce de transmettre.

Certaines communautés peuvent être hostiles aux initiatives mises en place par les établissements d'enseignement pour lutter contre les discours de haine, surtout si elles sont perçues comme s'apparentant à de la censure ou à de l'endoctrinement. Il est donc essentiel de veiller à ce que les efforts de lutte contre les discours de haine s'inscrivent dans un engagement clair en faveur de la protection de la liberté d'expression, et de préparer les éducateurs à faire face aux idées préconçues que les apprenants peuvent amener dans l'environnement d'apprentissage.

**Tous ces problèmes rendent
l'action d'autant plus difficile
et urgente, et donc cruciale.**

40 Voir <https://seclab.bu.edu/people/gianluca/papers/zoombombing-oakland2021.pdf>.

4. Lutter contre les discours de haine par l'éducation

La lutte contre les discours de haine par l'éducation exige une approche multisectorielle, à l'échelle de la société, qui repose sur des stratégies destinées à atténuer et réduire les effets de ces discours sur les individus et les groupes ciblés à tous les niveaux de l'éducation formelle, non formelle et informelle, de la petite enfance à l'apprentissage tout au long de la vie, en passant par l'enseignement supérieur. Cette section du guide présente des stratégies de formulation de politiques et fournit des orientations sur les aspects suivants :

- programmes d'enseignement et manuels scolaires ;
- formation des éducateurs et conseils à leur intention ;
- institutions et directions d'établissement scolaire ;
- partenariats.

Les responsables des politiques de l'éducation ont un rôle clé à jouer dans chacun de ces domaines, notamment en concevant et en soutenant des programmes fondés sur le respect des règles, des politiques et des directives juridiques, ainsi qu'en encourageant les éducateurs à enseigner aux apprenants les causes profondes des discours de haine et à leur inculquer les valeurs et les pratiques qui leur permettront de devenir des citoyens numériques et du monde respectueux. Il convient également de mettre l'accent sur la formation initiale et en cours d'emploi des

enseignants aux médias et à l'information dans des contextes formels et non formels, ainsi que sur l'adoption de méthodes pédagogiques et d'approches à l'échelle des établissements visant à renforcer l'apprentissage social et émotionnel, entre autres. Le fait de s'attaquer simultanément aux discours de haine dans tous les domaines susmentionnés contribuerait à accroître la résistance des systèmes éducatifs aux expressions haineuses et déshumanisantes, en s'attachant notamment à en éliminer les causes.

Cela exige de réformer les programmes de formation initiale, de perfectionnement professionnel et de formation en cours d'emploi des enseignants ; de réformer les programmes d'enseignement et de réviser les manuels scolaires ; d'investir dans l'amélioration de la culture et du climat scolaires ; et de mobiliser les familles et les communautés.

Il est manifestement nécessaire d'apporter des réponses éducatives plus complètes aux discours de haine, entreprise à laquelle apprenants et enseignants tiennent à participer. Des études réalisées en Norvège, par exemple, mettent en évidence la forte volonté des jeunes d'en apprendre davantage sur les discours de haine et sur la façon d'y réagir en milieu scolaire. Les éducateurs, quant à eux, n'ont pas une idée assez claire de ce que signifie la « sécurité sur Internet », ni de ce en quoi consiste la dimension plus large d'« autonomisation » de l'éducation à

la citoyenneté⁴¹. Les systèmes éducatifs, les enseignants des secteurs formel et non formel, les chefs d'établissement et les apprenants ont besoin de conseils, de programmes d'enseignement, de formations et d'un climat scolaire qui leur permettent de lutter contre les discours de haine de manière systématique, intégrée et globale.

Il est essentiel non seulement de concevoir de nouveaux outils et supports de formation et d'apprentissage, mais aussi d'examiner, de réviser et d'améliorer en permanence ceux qui sont déjà en usage. Il faudrait, à tout le moins, revoir les manuels scolaires et autres matériels pédagogiques aux niveaux national, régional et local afin d'en éliminer les stéréotypes préjudiciables et de promouvoir l'égalité, la diversité, l'inclusion et la non-discrimination. Le contenu des manuels et programmes scolaires n'est pas la seule chose qui compte : ce qui en est absent est tout aussi important. Autrement dit, les éléments sur lesquels ils font l'impasse comptent autant que l'enseignement qui est dispensé pour déterminer la teneur de l'apprentissage des élèves et remédier à leur méconnaissance d'un sujet donné. Cela vaut pour toutes les matières, que les apprenants reconnaissent ou non les stéréotypes préjudiciables ou les contenus haineux. Si les élèves perçoivent ou expérimentent un silence devant la haine, ils l'interpréteront souvent comme de l'indifférence ou de l'approbation. L'inaction peut donc causer un préjudice supplémentaire.

Enfin, il est crucial de favoriser la mobilisation des apprenants et de leurs communautés au sens large. Des études montrent que l'influence des pairs est un outil puissant, en particulier chez les jeunes, pour qui ce facteur

est le premier à entrer en ligne de compte. Il faut donc associer les enfants et les jeunes à un effort commun visant à concevoir des initiatives, des programmes et des outils pertinents pour qu'ils comprennent les discours de haine et sachent y faire face. Il est essentiel de renforcer la capacité des jeunes de devenir des influenceurs et des porte-parole positifs au sein de leur communauté pour garantir l'efficacité des efforts de lutte contre les discours de haine⁴².

Outre la nécessité de mettre en place des stratégies dans les domaines clés abordés dans le présent guide, il convient de répondre à des besoins plus larges au sein et à l'échelle des systèmes éducatifs pour assurer l'efficacité des politiques et des pratiques destinées à combattre les discours de haine par l'éducation.

Il faut notamment :

- concevoir des politiques et des stratégies efficaces de lutte contre la discrimination ;
- établir de meilleurs mécanismes de signalement aux niveaux local, national et mondial ;
- améliorer les mesures prises par les entreprises de médias sociaux en termes, notamment, de modération des contenus, de soutien aux modérateurs traumatisés par leur expérience et de transparence des pratiques de bannissement des plates-formes ;
- poursuivre les recherches sur la nature et la propagation des discours de haine et sur l'efficacité des réponses et des mesures d'atténuation mises en œuvre par les différentes parties prenantes, y compris dans le secteur de l'éducation.

41 Le projet de l'Université métropolitaine d'Oslo sur la démocratie, l'égalité, l'apprentissage et la mobilisation pour les futurs citoyens (DEMOCIT) effectue des recherches sur l'efficacité politique des jeunes et leur participation en tant que modèles, influenceurs et citoyens actifs œuvrant pour une évolution positive de la société. Voir <https://www.oslomet.no/en/research/research-projects/democit>.

42 Dans sa théorie de l'apprentissage social, Albert Bandura souligne l'importance de l'observation, de la modélisation et de l'imitation des comportements, des attitudes et des réactions émotionnelles des « proches », ainsi que la manière dont les facteurs environnementaux et cognitifs interagissent pour influencer l'apprentissage et le comportement humains. Pour en savoir plus, voir <http://www.ibe.unesco.org/en/geqaf/annexes/technical-notes/most-influential-theories-learning>.

Les sous-sections suivantes décrivent les besoins prioritaires que les initiatives de lutte contre les discours de haine par l'éducation doivent traiter dans les domaines d'action clés relatifs aux programmes scolaires, à l'enseignement, aux directions d'établissement scolaire et à l'environnement familial et communautaire.

4.1 Approches et pratiques éducatives visant à lutter contre les discours de haine

L'éducation offre de multiples possibilités de s'attaquer aux causes profondes des discours de haine et de sensibiliser les apprenants de tous âges aux différentes formes de rhétoriques pernicieuses en ligne et hors ligne ainsi qu'à leurs conséquences. Cette sous-section du guide présente les cadres éducatifs et les stratégies pédagogiques à mettre en place pour renforcer la résistance aux discours de haine et faire en sorte que les systèmes éducatifs soient inclusifs et exempts de discrimination, de haine et de violence ; elle couvre les domaines du développement cognitif, comportemental, social et émotionnel.

Enseigner les discours de haine

Le fait d'enseigner l'histoire des discours de haine, en mettant l'accent sur leurs causes profondes, leurs formes, leurs effets et leurs conséquences, et de les situer dans un contexte historique et contemporain plus large

constitue un aspect essentiel des approches éducatives qui visent à les combattre. Dans leur apprentissage, les élèves devraient dès le départ effectuer un travail de recherche qui les aidera à analyser les racines de la haine et à comprendre l'histoire du racisme, de la misogynie et d'autres types de discrimination et de persécution. Ils doivent être capables de décrypter les messages culturels, les stéréotypes et les signaux codés utilisés pour véhiculer la haine dans les médias sociaux traditionnels et nouveaux, dans les manuels et les programmes scolaires, dans les discours politiques, etc., et de transmettre les connaissances acquises à leur communauté locale, au sein de l'établissement scolaire et dans leur quartier, leur ville, leur pays et leur région. Cela suppose notamment d'aider les élèves et le personnel à se sensibiliser aux rhétoriques pernicieuses et à se confronter à leurs propres préjugés, partis pris et sentiments de haine. Il s'agit également de faire connaître les dangers et les conséquences concrètes des discours de haine observés tout au long de l'histoire. Les apprenants doivent mieux comprendre ce phénomène, s'intéresser aux documents qui alertent sur la désinformation, la propagande et les théories du complot xénophobes et haineuses (ou qui utilisent la technique de l'inoculation), et s'employer à prévenir les attitudes et comportements haineux. Il peut être utile d'intégrer ces efforts dans les objectifs pédagogiques déjà fixés dans les domaines de l'histoire, de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'apprentissage social et émotionnel. Il convient également de s'attacher à contextualiser cet enseignement, afin que les apprenants puissent comprendre les formes de discours de haine les plus pertinentes dans leur communauté et dans la société en général.

ENCADRÉ 3 – L'inoculation contre les théories du complot

Pour aider les éducateurs à aborder les théories du complot avec leurs élèves, l'UNESCO a élaboré une ressource qui les éclaire sur la nature et les caractéristiques de ces théories et les prépare à la fois à l'inoculation contre ces discours et à la démythification de ces derniers. Ce document, intitulé « Lutter contre les théories du complot : ce que les enseignants doivent savoir », offre une vue d'ensemble des stratégies et des pratiques en classe qui permettent d'aider les apprenants à repérer, déconstruire et rejeter les théories du complot et de conduire des débats en classe sur ce sujet, y compris avec les élèves qui croient déjà en ces théories.

ⓘ Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381958.fre>.

Ce document s'appuie sur la campagne **#PenseAvantDePartager**, lancée en 2020 par l'UNESCO et la Commission européenne en réponse à la montée des théories du complot pendant la pandémie de COVID-19, et mise en œuvre en partenariat avec le Congrès juif mondial. La campagne comprend 10 infographies éducatives disponibles en 10 langues.

ⓘ Pour en savoir plus, voir <https://en.unesco.org/themes/gced/thinkbeforesharing>.

Alerter les apprenants sur l'existence de contenus potentiellement préjudiciables ou trompeurs (ou les « inoculer contre » ces contenus) s'est révélé efficace pour renforcer leur résistance aux discours de haine, à la

désinformation et aux théories du complot. Des recherches en psychologie ont prouvé que le fait de montrer aux élèves de petites quantités de contenus trompeurs bien conçus et sélectionnés soigneusement peut les rendre moins sensibles à ce type de discours et améliorer leur capacité de repérer et rejeter les contenus similaires rencontrés en dehors du cadre scolaire⁴³. Cette méthode peut contribuer à sensibiliser les apprenants aux techniques de manipulation et aux préjugés sous-jacents des formes courantes de discours de haine et de désinformation, comme le ferait un vaccin. Pour que cette « inoculation » soit efficace, les éducateurs doivent être convenablement formés et préparés afin d'éviter tout effet secondaire indésirable.

Enseigner les discours de haine suppose aussi d'instruire les apprenants sur ce qui est ou non protégé par le droit à la liberté d'expression, et donc de leur permettre de mieux appréhender leurs droits et leurs responsabilités, en ligne et hors ligne⁴⁴.

Lutter contre les inégalités

Les approches éducatives visant à lutter contre les formes les plus graves de discours de haine ne fonctionneront pas si elles ne prennent pas en considération l'héritage national et régional des inégalités historiques et contemporaines, des passés violents et de la participation à des atrocités criminelles⁴⁵. Cela signifie qu'il faut notamment encourager les discussions inconfortables sur les inégalités ou l'exploitation qui existent dans une société donnée, afin d'éduquer les apprenants et le personnel éducatif et de les prémunir contre les discours de haine. Cette démarche doit consister, entre autres, à parler ouvertement

43 Université de Cambridge (2021). 'Pre-bunk' tactics reduce public susceptibility to COVID 19 conspiracies and falsehoods, study finds, 12 May. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cam.ac.uk/research/news/pre-bunk-tactics-reduce-public-susceptibility-to-covid-19-conspiracies-and-falsehoods-study-finds>.

44 UNESCO (2013). *Le guide de la liberté d'expression pour les étudiants*. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000224339>.

45 Voir Banaji et Bhat (2022). Voir également le modèle du Centre national de ressources sur les dialogues difficiles, disponible à l'adresse suivante : <https://www.difficultdialogues.org/about>.

des questions liées au pouvoir et aux priviléges, ainsi que des stratégies qui cherchent à améliorer l'inclusion sociale et la diversité à tous les niveaux de la société. Elle devrait également intégrer des approches mûrement réfléchies visant à décrypter les griefs hérités de l'histoire et à aborder les traumatismes et la stigmatisation causés par les passés violents.

ENCADRÉ 4 – L'enseignement des passés violents en Argentine

Le programme argentin d'éducation et de mémoire, mis en place par le Ministère de l'éducation en 2005, élabore des orientations, des programmes de formation et des ressources pour aider les éducateurs à enseigner l'histoire récente du pays et, dans le même temps, contribuer au développement d'une citoyenneté démocratique, du respect des droits humains et d'une identité nationale chez les apprenants.

Le programme d'éducation et de mémoire aborde trois questions thématiques liées à des passés violents aux niveaux national, régional et mondial : la dictature militaire en Argentine, le conflit des Malouines, l'Holocauste (le génocide du peuple juif, également désigné par le terme « Shoah ») et d'autres génocides du XX^e siècle.

Pour en savoir plus, voir <https://www.argentina.gob.ar/educacion/programas-educativos/programa-educacion-y-memoria>.

Pour être complets, l'enseignement et l'apprentissage relatifs aux inégalités historiques et contemporaines devraient notamment aborder les causes de la violence, des conflits et des violations des droits

humains, leurs conséquences et leurs séquelles, ainsi que la mise en place de stratégies visant à examiner de manière critique les discours publics qui s'y rapportent.

L'expérience acquise dans le domaine de l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste et des génocides a montré que l'apprentissage des passés violents et des atrocités criminelles peut sensibiliser les apprenants aux formes de discrimination contemporaines et leur permettre de mieux comprendre les processus qui conduisent les sociétés à commettre un génocide⁴⁶. Cet enseignement peut passer par l'étude de l'idéologie antisémite et raciste nationale-socialiste qui a mené aux crimes perpétrés par le régime nazi allemand et ses collaborateurs ; du contenu de la propagande et de ses modes de diffusion ; de l'attitude de la population locale à l'égard des meurtres et de sa participation à ceux-ci ; et des réactions de la communauté internationale⁴⁷. Il devrait également rendre compte de la réalité des formes de discrimination contemporaines, telles qu'elles se manifestent dans les discours de haine – y compris les discours racistes, antisémites, antimusulmans, xénophobes, sexistes et anti lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queers (ou en questionnement) –, en se penchant sur les structures de pouvoir et les incidences plus larges en termes d'exercice des droits humains. Des contenus sur ces questions peuvent être intégrés dans les programmes d'éducation civique ou de sciences sociales, ou enseignés dans le cadre d'interventions dans le domaine de l'éducation aux droits humains et à la paix.

L'éducation relative aux inégalités historiques et contemporaines est un point de départ pour ouvrir des discussions qui aideront les apprenants à démêler les différents stéréotypes et types de discrimination auxquels ils sont

46 Par exemple, le génocide des Tutsi au Rwanda, le génocide de Srebrenica et l'Holocauste.

47 Pour en savoir plus sur la contribution de l'enseignement de l'Holocauste à la citoyenneté mondiale, voir la publication disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000261969>. Guide de l'UNESCO sur l'enseignement de l'Holocauste et la prévention du génocide à l'intention des décideurs politiques, disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000259701>.

confrontés, à comprendre pourquoi eux aussi peuvent être vulnérables à certains de ces stéréotypes et types de discrimination, et à développer leurs compétences en matière de dialogue ainsi que leur capacité à vivre et travailler ensemble de manière productive, par-delà les différences.

Renforcer les compétences socioémotionnelles

L'approche éducative de la lutte contre les discours de haine exige de mettre l'accent sur l'apprentissage social et émotionnel, afin que les élèves puissent prendre conscience de leurs points forts et acquérir les compétences nécessaires pour gérer le stress et les émotions négatives, résoudre les problèmes efficacement et ainsi améliorer leur confiance en soi, leur sentiment d'efficacité personnelle et leur affirmation de soi. Ces compétences sont un atout pour faire face aux discours de haine : en effet, il a été constaté que les apprenants qui ont davantage conscience de leurs émotions, de leurs valeurs et de leurs points forts et faibles et qui ont une image positive d'eux-mêmes sont susceptibles de mieux réagir face à des écueils tels que les discours de haine⁴⁸. L'apprentissage social et émotionnel peut également contribuer à prévenir les discours de haine en donnant aux élèves la capacité de gérer leurs émotions, de contrôler leurs impulsions et d'adopter des comportements sûrs, éthiques et responsables ; de développer la prise de recul ; de surmonter les conflits de manière constructive ; de reconnaître les points forts des autres et de collaborer avec eux pour résoudre les problèmes ; de cultiver la gentillesse et la compassion ; de faire preuve d'empathie à l'égard des autres, y compris des personnes issues de milieux sociaux et culturels différents, et de défendre leurs droits⁴⁹. Ces aptitudes

peuvent être développées à l'aide d'approches fondées sur les compétences, l'expérience, la collaboration et la participation, d'études de cas et de scénarios concrets, ainsi que d'une pédagogie et de stratégies critiques comme les débats, les jeux de rôle, les pièces de théâtre ou l'apprentissage coopératif en petits groupes.

Les activités scolaires favorisant l'acquisition des compétences socioémotionnelles, grâce à un apprentissage expérientiel ciblé, et l'intégration de l'apprentissage social et émotionnel dans les matières scolaires doivent s'accompagner d'une ambiance de classe sûre, bienveillante, inclusive et collaborative, ainsi que de méthodes qui privilient l'apprentissage collaboratif (par opposition à l'apprentissage compétitif), des pédagogies adaptées aux réalités culturelles et des pratiques inclusives, et qui encouragent « l'expression et les choix des élèves » et la résolution constructive des conflits. Les compétences acquises sont ensuite renforcées par la mise en avant de modèles par les enseignants et les pairs et l'application de ces aptitudes lors d'activités scolaires et sociales. Un tel climat favorise le sentiment d'appartenance, la cohésion, la collaboration et le respect entre les élèves de la classe, et laisse peu de place aux discours de haine.

La promotion des compétences socioémotionnelles ne doit pas se limiter au cadre de la classe, mais être intégrée dans les activités quotidiennes du système scolaire dans son ensemble. Il faut expliquer et enseigner l'histoire de la discrimination et de la violence, notamment par le biais de jeux de rôle, de la lecture et de la conception de bandes dessinées, de récits oraux, de pièces de théâtre et d'histoires faciles à suivre, afin de lutter contre la haine qui s'est développée parmi divers groupes d'enseignants et d'élèves dans différentes régions du monde. Lorsque les élèves approchent de la fin de l'enseignement

48 Durlak *et al.* (2011) ; Gavine *et al.* (2016) ; Hahn *et al.* (2006) ; Jones *et al.* (2014).

49 Collaborative for Academic, Social and Emotional Learning (2021).

primaire ou élémentaire, ils peuvent être exposés à des idées plus complexes, lesquelles doivent inclure la hiérarchie de la haine et de la pensée suprémaciste. Les attentes et les normes qui s'appliquent à l'échelle de l'établissement scolaire, comme la cohésion, l'ouverture à la diversité, le respect et la compréhension mutuels, la collaboration et la compassion, et qui sont étayées par des politiques et des règles élaborées conjointement par l'ensemble de la communauté scolaire, contribuent à promouvoir un climat dans lequel tous les membres de l'établissement se sentent en sécurité, respectés, pris en compte, soutenus, solidaires et inclus. Cela implique de permettre aux élèves et au personnel de faire entendre une voix forte et représentative au sein de l'établissement et de collaborer avec des organismes et des professionnels en vue d'apporter un soutien adéquat aux victimes de discours de haine. Dans un tel climat, le respect, la collaboration, l'empathie, l'ouverture et la compassion font partie intégrante du système scolaire, ce qui rend difficile le développement des discours de haine.

ENCADRÉ 5 – La boîte à outils SELMA

La boîte à outils du projet SELMA, élaborée grâce à des fonds de la Commission européenne, fournit aux éducateurs plus d'une centaine de ressources modulables afin d'aborder les discours de haine avec les enfants et les jeunes. Elle propose quatre parcours adaptés aux acquis antérieurs des enseignants sur le sujet et à l'âge des apprenants, qui portent notamment sur les thèmes suivants : qu'est-ce qu'un discours de haine ? ; pourquoi les discours de haine existent-ils ? ; qu'est-ce que je ressens face aux discours de haine ? ; quel est mon rôle et que puis-je faire ? ; comment puis-je influencer mon entourage ? ; comment susciter des changements dans notre communauté ? ; changer le monde. Le parcours 3 s'adresse spécifiquement aux enseignants peu expérimentés ou formés en matière d'apprentissage social et émotionnel. Il s'appuie sur un programme d'apprentissage social et émotionnel systémique conçu par l'Université de Yale, et basé sur le développement de cinq compétences essentielles : reconnaître, comprendre, nommer, exprimer et réguler (RULER). Les premières activités entendent fournir aux apprenants des clés pour construire un vocabulaire émotionnel et l'appliquer à des exemples abstraits de discours de haine. Les élèves analysent ensuite leur ressenti face à des images et des messages particuliers, ainsi que la mesure dans laquelle leur réaction est influencée par leur personnalité et leur milieu culturel. Puis, ils réfléchissent au fait que les suppositions de chacun sont fondées sur la personnalité et sur des stéréotypes, et participent à des activités de régulation émotionnelle. Le parcours 3 s'achève par des activités d'analyse des médias, qui permettent aux apprenants d'appliquer les compétences développées dans les exercices précédents à des exemples de discours de haine en ligne.

Pour en savoir plus, voir <https://hackinghate.eu/toolkit/>.

ENCADRÉ 6 – Stand Up Speak Out

Stand Up Speak Out est un programme d'apprentissage social et émotionnel en ligne conçu par le Gouvernement de Malte afin de doter les enfants et les jeunes âgés de 12 à 16 ans des compétences nécessaires pour faire face aux discours de haine à l'école, en dehors du cadre scolaire et en ligne. Des séances interactives expérientielles leur permettent de discuter de divers scénarios et de rechercher des solutions pour réagir aux situations impliquant des discours de haine. Les activités consistent notamment à comprendre ce qu'est un discours de haine ; distinguer les différents types d'intimidation ; décrire et analyser les actions des auteurs à la lumière de leur comportement ; définir les diverses compétences nécessaires pour aider les victimes et les spectateurs à s'opposer aux discours de haine ; et sensibiliser les professionnels susceptibles d'apporter un soutien.

Pour en savoir plus, voir <https://youth.gov.mt/>

Promouvoir des attitudes inclusives

Les sociétés inclusives et équitables offrent un terreau moins fertile aux discours de haine. Les apprenants ont besoin d'approches éducatives qui mettent l'accent sur des attitudes et des valeurs de tolérance, de non-discrimination, d'inclusion et de promotion de la diversité. Éducateurs comme apprenants doivent développer leur aptitude à repérer les discours de haine, à y faire face et à avoir des conversations difficiles. Les attitudes d'inclusion et de tolérance à l'égard des autres et la valorisation du pluralisme et de la diversité sont essentielles pour renforcer la capacité de

reconnaître la haine et l'injustice et d'y répondre. Les programmes qui appuient l'éducation à la citoyenneté mondiale et promeuvent le dialogue interculturel peuvent contribuer à doter les apprenants des connaissances et compétences nécessaires pour accepter les différences et participer de manière respectueuse à une société plurielle⁵⁰.

À cette fin, il faut impérativement présenter aux élèves des exemples positifs au moyen, notamment, de matériels pédagogiques inclusifs et divers, de programmes d'enseignement adaptés à leur culture et à leurs besoins, d'une approche axée sur l'apprenant dans laquelle les éducateurs tiennent compte des différences de capacités et d'aptitudes, d'une ambiance de classe favorable et ouverte à tous les élèves quels que soient leurs origines et leurs besoins individuels, et d'activités extrascolaires inclusives.

La difficulté réside en partie dans le fait que les environnements scolaires ne sont pas coupés du monde extérieur. Les éducateurs doivent aider les apprenants à développer des stratégies pour gérer leurs environnements en ligne et hors ligne (ce qui comprend leur communauté, leur quartier, leurs équipes sportives et leur famille) et passer de l'un à l'autre. De nombreuses écoles et autres établissements d'enseignement ne tiennent pas suffisamment compte du vécu en ligne des apprenants, qu'il intervienne dans un cadre d'apprentissage formel ou à la maison. Dans les environnements d'apprentissage, par exemple, les enseignants peuvent demander aux élèves d'effectuer des recherches sur Internet sans se rendre compte qu'ils risquent de les exposer à la désinformation, ou encore les faire participer à des jeux en ligne sans avoir conscience du degré élevé de misogynie et de racisme auquel ils sont susceptibles d'être

50 L'UNESCO définit les compétences en matière de dialogue interculturel comme « le fait de disposer de savoirs adéquats au sujet de cultures particulières, ainsi que de connaissances générales sur les questions qui peuvent se poser dans les contacts entre personnes de cultures différentes, de manifester une attitude réceptive qui encourage l'établissement et le maintien de relations avec divers « autres » et d'avoir acquis l'aptitude à utiliser ces connaissances et cette réceptivité dans les interactions avec les individus appartenant à des cultures différentes ». UNESCO (2013). Compétences interculturelles : cadre conceptuel et opérationnel. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000219768.fre>.

confrontés. Les apprenants doivent savoir comment utiliser Internet de manière critique et éthique et être conscients des liens entre leurs activités en ligne et leurs expériences hors ligne.

Promouvoir les compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information et la citoyenneté numérique

Les discours de haine ne se résument pas à la rhétorique. Des éléments de contenu individuels peuvent certes être considérés comme haineux et causer des préjudices de manière localisée, mais le phénomène plus large a trait aux écosystèmes d'information et aux modes de production, de circulation et de consommation des contenus. Ce problème se pose avec une acuité particulière dans les espaces en ligne, où les plates-formes de médias sociaux et d'autres produits numériques ont favorisé l'émergence de nouveaux modes d'interaction et de formation de communautés. Les apprenants doivent acquérir des compétences en matière de réflexion critique, de dialogue, d'éducation aux médias et de citoyenneté numérique pour se préparer à la rapidité de la vie à l'ère de l'information.

L'éducation aux médias et à l'information et l'éducation à la citoyenneté numérique fournissent des outils essentiels pour lutter contre les discours de haine à long terme, en « immunisant » les élèves contre les tendances futures, mais aussi en leur donnant les moyens de contester et corriger la dynamique actuelle de la haine en ligne. L'éducation aux médias et à l'information peut transmettre aux apprenants les connaissances, les compétences et les attitudes dont ils ont besoin pour comprendre le contexte social des médias et

des plates-formes numériques, évaluer leur contenu de manière critique et prendre des décisions éclairées en tant qu'utilisateurs et producteurs de contenu⁵¹. Pour renforcer les capacités des élèves en matière de citoyenneté numérique et de résistance aux discours de haine en ligne, les systèmes éducatifs doivent s'efforcer d'intégrer l'éducation aux médias et à l'information et l'éducation à la citoyenneté mondiale dans leurs programmes d'enseignement. L'éducation à la citoyenneté numérique consiste à apprendre aux élèves à trouver des informations, y accéder, les utiliser et en créer de manière efficace, ainsi qu'à évoluer dans les environnements en ligne et numériques de manière sûre et responsable. Il s'agit également de les instruire sur les droits dont ils jouissent dans les espaces numériques, et de leur apprendre à communiquer avec d'autres utilisateurs et à contribuer aux contenus de manière active, critique, sensible et éthique⁵².

Les interventions d'éducation aux médias et à l'information doivent en premier lieu développer, chez les apprenants, les compétences nécessaires pour mieux résister aux fausses informations préjudiciables, aux rhétoriques polarisantes, au cyberharcèlement, à l'intimidation et aux discours de haine. Cela implique de les aider à analyser l'« architecture » des plates-formes et services numériques qui déterminent la façon dont ils interprètent les informations sur le monde qui les entoure et y réagissent. Les apprenants doivent également être sensibilisés aux autres aspects de l'utilisation d'Internet qui servent souvent à aggraver l'impact des discours de haine et, si possible, apprendre à atténuer ces effets. Citons, par exemple, la désinformation et la mésinformation, les bulles de filtres, les chambres d'écho et les médias partiaux (voir le glossaire annoté à l'annexe 1).

51 UNESCO (2021). *Citoyens éduqués aux médias et à l'information : penser de manière critique, cliquer à bon escient !* Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000384502>.

52 UNESCO (2022). *Lutter contre les discours de haine : réponses éducatives*. Disponible à l'adresse suivante : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000382290_fra.

Les apprenants ont besoin de recevoir une formation pour acquérir un ensemble complet de compétences régulièrement mises à jour en matière d'éducation aux médias et à l'information et de réflexion critique, de façon à les aider à repérer les techniques de persuasion couramment employées pour diffuser les théories du complot et d'autres formes de désinformation, comme les discours alarmistes et la désignation de boucs émissaires. Cette formation s'est révélée efficace pour réduire la vulnérabilité et l'adhésion aux discours de haine. Les résultats des interventions éducatives qui s'apparentent au principe de la vaccination, dont le but est d'empêcher les individus de croire à des contenus préjudiciables avant qu'ils y soient exposés, montrent qu'il est possible d'apprendre aux élèves à reconnaître la propagande, les théories du complot et la désinformation et à y résister, et d'affaiblir ainsi leur adhésion aux idées d'exclusion et aux thèses extrémistes violentes⁵³. Cela est essentiel pour créer des communautés en ligne sûres et respectueuses.

L'éducation aux médias et le développement des compétences en matière de communication numérique ne suffiront pas s'ils ne sont pas associés à un enseignement qui prépare les apprenants à devenir des citoyens numériques socialement responsables et conscients de leurs droits et responsabilités dans l'environnement en ligne. Les citoyens numériques efficaces sont en mesure d'exercer une influence bénéfique sur la société grâce à leur participation et leur capacité d'action numériques, qui leur permettent de lutter contre les discours de haine de manière constructive par leurs propres activités en ligne, par exemple en lançant des pétitions en ligne. Les apprenants peuvent être encouragés à

s'impliquer en tant que citoyens numériques en cherchant à agir positivement sur la société par le biais de récits inclusifs et pacifiques en ligne. Ces initiatives peuvent être intégrées dans les programmes d'enseignement existants relatifs à l'utilisation des outils numériques, ainsi que dans les programmes d'histoire, de sciences sociales et d'autres matières. Des recherches ont montré que, pour combattre efficacement les discours de haine, l'éducation aux médias et à l'information doit être dispensée dans le cadre de l'éducation à la culture humanitaire et politique plutôt que comme un ensemble de compétences enseigné séparément des contextes historiques et contemporains⁵⁴.

Renforcer les aptitudes à la réflexion critique

Pour lutter contre les discours de haine, il convient de s'attacher à enseigner la réflexion critique, notamment au moyen d'approches qui aident les enseignants, les éducateurs et les apprenants à comprendre la distinction entre liberté d'expression et discours de haine, ainsi qu'à repérer la ligne de démarcation entre les opinions diverses et variées et la désinformation ou la propagande. Les éducateurs doivent avoir à cœur de soutenir un large éventail de conceptions idéologiques et politiques pendant les débats en classe et dans les points de vue partagés et exprimés. L'apprentissage fondé sur l'investigation exige d'eux qu'ils étagent – ou justifient – leurs affirmations ou opinions, se confrontent à des positions contraires aux leurs et placent les apprenants face à l'ambiguïté et à des idées différentes⁵⁵. Cependant, des limites claires s'opposent aux propos qui s'appuient sur de fausses affirmations ou

53 Voir Braddock (2022) et Braddock et al. (2022). Voir également l'explication de l'inoculation psychologique : Golberg, B. (2021) ; « Psychological inoculation: new techniques for fighting online extremism » ; Medium, 24 juin ; <https://medium.com/jigsaw/psychological-inoculation-new-techniques-for-fighting-online-extremism-b156e439af23>. Voir également l'analyse d'une campagne d'inoculation de l'UNESCO par le Cambridge Social Decision-Making Laboratory, disponible à l'adresse suivante : <https://www.cam.ac.uk/research/news/pre-bunk-tactics-reduce-public-susceptibility-to-covid-19-conspiracies-and-falsehoods-study-finds>.

54 Voir Banaji et Bhat (2022).

55 Roth (2019, p. 122).

sur de la désinformation. Il est crucial que les enseignants possèdent les compétences nécessaires pour reconnaître la désinformation et intervenir lorsque des apprenants ou des collègues s'en font le relais. Toutes les affirmations ne sont pas tout à fait égales : si un élève énonce une contre-vérité totale lors d'une discussion en classe, même quelque chose d'aussi simple que « $2 + 2 = 7$ », l'enseignant ne doit pas se dispenser de corriger cette assertion erronée ; il peut, par exemple, demander à l'élève de justifier son affirmation ou, à défaut, d'admettre qu'elle est fausse. Il en va de même pour les propos qui relèvent de la propagande ou sont basés sur la pseudoscience, ou pour les affirmations réfutées pour manque de preuves. Les élèves doivent apprendre à comprendre les erreurs de raisonnement, à formuler des arguments solides et à prendre en considération plusieurs points de vue. Cela est nécessaire pour les préparer à adopter, en ligne et hors ligne, des comportements qui favorisent la citoyenneté numérique et l'engagement civique en personne et en ligne, et qui soit ancrés dans une compréhension claire des droits et des responsabilités liés à l'appartenance à un groupe, ainsi que de la façon d'engager un dialogue critique et d'exprimer respectueusement un désaccord dans un contexte de compréhension mutuelle, même lorsque les points de vue divergent.

Améliorer les actions et les choix de comportement des apprenants

L'amélioration des connaissances, de la sensibilisation, de la maîtrise des outils numériques et des compétences en matière de réflexion critique ne sera efficace pour lutter contre les discours de haine que si les apprenants décident également de modifier leur comportement. Enseignants et éducateurs peuvent encourager des changements d'attitudes et de comportements, ce qui permettra d'accroître le signalement des discours de haine, et doter leurs élèves et leurs collègues des capacités nécessaires pour affronter ces discours et les réfuter directement. Les approches éducatives doivent servir à informer les apprenants et à leur inculquer des compétences spécifiques, mais aussi à leur donner les moyens d'agir en tant que citoyens numériques responsables, conscients de leurs droits et capables de communiquer respectueusement avec d'autres personnes en ligne, à leur apprendre comment signaler les discours de haine et y répondre, ainsi qu'à apprécier – et promouvoir activement – la liberté d'expression. Les élèves doivent se sentir en mesure d'exercer une influence positive sur leurs pairs et être encouragés à le faire. Les sociétés solidaires et inclusives exigent des citoyens et des membres de la communauté qu'ils fassent preuve d'empathie, de gentillesse, de compassion, de confiance et d'indulgence à l'égard d'autrui et qu'ils interagissent dans une perspective antiraciste et non discriminatoire. Il est donc essentiel que les approches éducatives cherchent à renforcer la résistance aux discours de haine non seulement chez les apprenants, à titre individuel, mais aussi au sein de systèmes inclusifs, qui offrent un terrain moins fertile à l'expression de la haine.

Pour contrer les communications haineuses qui visent à porter atteinte à des groupes particuliers en légitimant des actes discriminatoires, déshumanisants et/ou violents à leur encontre, il faut que leur caractère intersectionnel soit reconnu, étudié, déstigmatisé et enseigné d'une manière accessible aux apprenants, même à un âge précoce. Les jeunes enfants sont capables de comprendre les notions d'injustice et de harcèlement, et un grand nombre d'entre eux en font l'expérience. Les élèves doivent voir leurs enseignants, les responsables et d'autres adultes donner l'exemple en combattant les discours de haine lors de leurs échanges avec l'ensemble du personnel et des apprenants de la communauté. Ils doivent en outre pouvoir mettre ces valeurs véritablement en pratique dans leur vie quotidienne dans le cadre scolaire. Ils pourront ainsi jouer un rôle d'influenceurs positifs, de façon à créer une « boucle de rétroaction » dans le cadre de la coopération maison-école et des relations avec les parents, les familles, les professionnels de l'enfance et la communauté au sens large.

ENCADRÉ 7 – Réflexion sur les perceptions et les comportements en matière de genre

Les choix de comportement sont intimement liés aux normes sociales et de genre. Les programmes scolaires efficaces qui luttent contre les stéréotypes de genre ont encouragé les jeunes hommes à porter un regard critique sur les normes sociales, les inégalités de genre et la violence fondée sur le genre. Certains de ces programmes sont plus particulièrement axés sur la remise en question des constructions traditionnelles de la masculinité, sur les coûts des formes restrictives de masculinité et sur les avantages d'une masculinité respectueuse de l'égalité des genres.

Le programme « *Breaking the Man Code* », mis en œuvre par l'entreprise sociale australienne *Tomorrow Man*, comprend des ateliers pratiques de deux heures au cours desquels des adolescents se penchent sur les risques associés aux normes négatives de la masculinité et tentent de s'en affranchir. Les différentes activités les incitent à parler de leurs émotions en vue de renforcer leur résilience, leur confiance en soi et leurs liens avec leurs pairs. *Tomorrow Man* met également en œuvre un programme plus complet pour les adolescents, composé de six modules destinés à développer leur intelligence émotionnelle et à les amener à inventer leur propre version de la masculinité.

Pour en savoir plus, voir <https://www.tomorrowman.com.au/>.

Le projet WEM Joven, lancé au Costa Rica en 2012 par l'organisation non gouvernementale Instituto WEM, entend apporter un soutien émotionnel aux jeunes hommes et les aider à construire des modèles masculins positifs. Des discussions de groupe sont organisées sur la gestion de la colère, la violence, les relations avec les autres hommes, les relations familiales et de couple, la communication, le machisme et la paternité.

Pour en savoir plus, voir <https://institutowemcr.com/> (en espagnol seulement).

4.2 Stratégies de lutte contre les discours de haine dans et par l'éducation

4.2.1 Les politiques de l'éducation

Faire de cette question une priorité

Les décideurs qui souhaitent combattre efficacement les discours de haine par l'éducation doivent commencer par faire de cette question une priorité nationale et mondiale. Trop souvent, les efforts déployés dans ce domaine sont délégués aux autorités locales ou au seul secteur privé. Toute initiative de lutte contre les discours de haine doit en premier lieu consister à plaider en faveur de cette question et à y accorder un degré de priorité élevé aux plus hauts niveaux de décision et de pratique éducative, et ce de façon claire et sans équivoque, tout en affirmant un double engagement en faveur de la défense de la liberté d'expression et de la lutte contre les discours de haine. Pour faire de la nécessité de combattre les discours de haine une priorité nationale et mondiale, il convient de reconnaître que l'efficacité des actions menées à cet égard ne passe pas seulement par le respect et l'application de restrictions légales ou de codes de conduite, mais aussi par l'intégration de cette question dans des initiatives scolaires et communautaires de plus grande ampleur visant à s'attaquer aux causes profondes du racisme, de la déshumanisation et de la haine.

Il est essentiel que les décideurs et les responsables politiques nationaux et régionaux portent un message clair, qui contribue à diffuser l'idée que la lutte contre les discours de haine est un processus qui se déroule tout au long de la vie et consiste à développer la capacité de reconnaître la haine et d'y répondre concrètement, tout en entrant en relation avec les autres de manière productive malgré les différences, avec empathie et dans un respect

mutuel. Les approches éducatives sont le plus efficaces quand elles sont mises en œuvre dès le début du processus de lutte contre les causes profondes des discours de haine. Elles sont tributaires du soutien de la communauté, de la mobilisation des enseignants, chefs d'établissement et décideurs qui acceptent de faire de ce problème une priorité, ainsi que de leur capacité à considérer les discours de haine comme la forme d'expression dangereuse qu'ils sont et à y répondre en conséquence. Même si les mesures éducatives peuvent être utiles, il faut mobiliser l'ensemble de la communauté pour lutter pleinement contre ce phénomène en endiguant sa création, sa production et sa diffusion. Le fait d'ériger ce problème au rang de priorité appellera l'attention sur la nécessité de mettre en place des stratégies ciblant les environnements d'apprentissage informels, y compris en ligne, afin d'atteindre les personnes qui ont quitté le système éducatif formel et n'ont pas grandi avec les médias sociaux, et qui peuvent donc avoir besoin de types de soutien particuliers pour améliorer leur éducation aux médias, à l'information et aux outils numériques.

Intégration dans les politiques et les initiatives éducatives existantes, conformément aux programmes d'enseignement nationaux

Les approches éducatives destinées à combattre les discours de haine ne fonctionneront pas si elles ne sont pas intégrées dans des politiques nationales et des stratégies gouvernementales qui donnent clairement un degré de priorité élevé à ce problème et y consacrent les ressources, l'attention et le temps requis, tout en mettant en avant la nécessité de ces approches. Le fait d'accorder une importance à la lutte contre les discours de haine au niveau national aidera à sensibiliser le public au rôle de l'éducation à cet égard et à fournir des conseils pratiques aux éducateurs locaux et régionaux qui s'efforcent de trouver un équilibre entre discours de

haine et liberté d'expression à la lumière de la législation nationale et des restrictions spécifiques à la liberté d'exprimer des opinions extrémistes, y compris au moyen de symboles.

Les décideurs peuvent contribuer à faire progresser les stratégies intégrées qui encouragent l'incorporation d'approches de lutte contre les discours de haine dans les priorités éducatives existantes et qui s'inscrivent dans l'engagement de leur pays de mettre en œuvre les objectifs de développement durable, y compris ceux liés à l'éducation à la citoyenneté mondiale, à l'éducation antiraciste et à la promotion de l'égalité des genres. Pour être efficaces, ces stratégies doivent prévoir l'intégration, dans les approches éducatives, d'actions visant à encourager une citoyenneté numérique et mondiale responsable, à renforcer l'éducation aux médias et à l'information et à promouvoir la liberté d'expression et une culture de la non-discrimination.

La question de savoir comment et où intégrer la lutte contre les discours de haine dans l'éducation formelle et non formelle est essentielle, et appelle des réponses spécifiques à chaque contexte. Certains systèmes prévoient déjà des dispositions obligeant les établissements scolaires et/ou les instituts de formation à dispenser une éducation aux médias et à l'information ou une éducation à la communication numérique dans le cadre de matières comme le « civisme », l'« instruction civique », l'« éducation personnelle, sociale et sanitaire », les « études générales », les « compétences de la vie courante » ou le « développement personnel, social et émotionnel ». Ces matières constituent peut-être le point d'entrée le plus logique pour introduire des modules et des activités sur la lutte contre les discours de haine et soulager le personnel de la charge d'avoir à intégrer de nouveaux matériels. En outre, une approche globale et transdisciplinaire aiderait à déterminer comment les différents éléments

peuvent être intégrés dans d'autres matières, comme les sciences, l'histoire, les langues, l'art et les études religieuses. En encourageant et en aidant les enseignants à participer à la lutte contre les discours de haine dans leurs domaines de spécialisation, les décideurs peuvent améliorer les résultats obtenus et démontrer l'importance de s'attaquer à ce problème dans tous les aspects de la vie et de l'apprentissage.

La lutte contre les discours de haine par et dans l'éducation exige un effort transdisciplinaire, y compris dans l'éducation aux médias et à l'information et dans l'éducation à la communication numérique, pour faire mieux connaître l'histoire de la haine et des atrocités criminelles aux niveaux national et mondial, et encourager des attitudes (et des comportements) favorables à l'égard de la diversité, de la différence, de l'équité sociale et de l'inclusion.

ENCADRÉ 8 – Stratégie d'éducation aux médias en ligne au Royaume-Uni

En 2021, le Ministère du numérique, de la culture, des médias et des sports du Gouvernement du Royaume-Uni a publié une « stratégie d'éducation aux médias en ligne » triennale qui vise à fournir aux organisations participant à des activités d'éducation aux médias un soutien mieux coordonné, plus large et de meilleure qualité. Cette stratégie entend améliorer l'évaluation, le financement et la coordination de la sensibilisation des publics difficiles à atteindre et des utilisateurs vulnérables en vue de renforcer leur résistance à la mésinformation et à la désinformation.

i Pour en savoir plus, voir https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1004233/DCMS_Media_Literacy_Report_Roll_Out_Accessible_PDF.pdf.

Inclure et soutenir les individus et les groupes ciblés

Le problème des discours de haine doit être traité à tous les niveaux par le biais d'une approche globale, à l'échelle de la société, en étroite coordination avec les membres des groupes qui sont les cibles de la haine. Il s'agit là d'un aspect essentiel : les systèmes éducatifs peuvent intégrer les valeurs des communautés autochtones dans les initiatives éducatives en milieu scolaire, pour faire en sorte que les efforts de prévention et de lutte contre les discours de haine soient ancrés localement plutôt qu'imposés de l'extérieur, tout en restant conformes aux normes internationales en matière de protection des droits humains, y compris le droit à la liberté d'expression.

La lutte contre les discours de haine implique également d'enseigner les dynamiques ayant engendré des génocides ou d'autres atrocités criminelles dans le passé, ainsi que le rôle qu'ont joué les discours de haine, la discrimination et la déshumanisation liés à l'identité dans ces dynamiques ; de reconnaître les injustices et les crimes passés ; et de porter un regard critique sur la manière dont cette histoire a été relatée, retenue et traitée dans le contexte scolaire et dans l'espace public. Les apprenants, le personnel éducatif, les responsables et les communautés ont besoin d'une meilleure connaissance des discours de haine, de conseils sur les stratégies de prévention efficaces pour réduire la production et la diffusion de ces discours, de stratégies plus performantes pour lutter contre leur circulation et leur propagation, et d'un soutien pour réduire et atténuer leurs effets sur les groupes ciblés. Les réponses à l'expression de discours de haine doivent être axées sur les besoins des individus et des groupes ciblés ; s'il est important de demander des comptes aux auteurs, cela ne doit pas se faire au détriment de la solidarité et de l'expression d'un soutien à l'égard des personnes les plus touchées.

L'élaboration et l'application de politiques à long et moyen terme de lutte contre les discours de haine – y compris les formes intersectionnelles qu'ils prennent au croisement entre les identités et les frontières de genre, de race et de religion – et d'assistance et de protection en faveur de leurs cibles principales doivent faire l'objet d'un effort multipartite associant, outre les policiers et autres responsables des forces de l'ordre, les enseignants et d'autres professionnels, tels que travailleurs sociaux, professionnels du secteur de la jeunesse, conseillers, infirmiers et médecins ; avocats, juges, fonctionnaires et responsables politiques ; entreprises et secteur de l'industrie, en particulier les producteurs de technologies et les propriétaires de plates-formes numériques, qui peuvent chacun apporter leur pierre à l'édifice en respectant leurs propres codes de conduite et politiques de lutte contre le harcèlement.

Établir des normes de conformité claires et des mécanismes de signalement

Les systèmes éducatifs doivent instruire les apprenants sur les articulations entre, d'une part, la propagation des discours de haine et, d'autre part, les droits d'accès légaux et les droits humains universels à l'égalité et à la non-discrimination. Dans leurs efforts de lutte contre les discours de haine, les établissements scolaires devraient donc dispenser un enseignement sur la conformité et les normes que les systèmes, les individus et les communautés sont tenus de respecter. Les systèmes éducatifs doivent établir et observer des cadres juridiques nationaux et régionaux fondés sur les droits humains, qui définissent des directives et des règlements scolaires, des codes de conduite et des politiques visant à garantir la conformité, en accord avec les obligations des citoyens numériques, les normes de conduite et les valeurs de la communauté. Les systèmes éducatifs jouent un rôle essentiel en contribuant à l'établissement de ces normes et valeurs, en

assurant la socialisation des apprenants et en leur enseignant, ainsi qu'au personnel et à la communauté au sens large, l'importance du respect des règles et règlements institutionnels et de la loi, y compris les droits civils et les droits humains.

C'est dans ce contexte que les apprenants peuvent s'instruire sur les devoirs et les responsabilités associés à la citoyenneté numérique et mondiale, sur ce que signifie être un « bon » citoyen, en ligne et hors ligne, et sur les stratégies de protection numérique contre les préjudices, le harcèlement et les atteintes à la vie privée. Là encore, les systèmes éducatifs devraient mettre en place des politiques et des pratiques en faveur de l'équité, de l'accès et de la sécurité, en procédant à des évaluations régulières des menaces et en apportant aux discours de haine des réponses mettant l'accent non seulement sur l'obligation des auteurs de rendre des comptes, mais aussi sur la solidarité avec les victimes. Les systèmes éducatifs doivent être dotés de mécanismes clairs et transparents, dont ils évaluent régulièrement l'efficacité, pour signaler les cas d'expression de haine et garantir le respect des règles et des politiques par la communauté d'apprentissage, en s'appuyant à la fois sur une compréhension et une connaissance étendue de ces règles et politiques et sur l'empathie et le respect à l'égard des autres membres de cette communauté.

☒ **Les décideurs devraient :**

- ✓ Intégrer des réponses éducatives et des stratégies de prévention dans les plans d'action nationaux de lutte contre les discours de haine, afin de tirer parti du pouvoir de l'éducation de renforcer la résistance aux rhétoriques pernicieuses et à la désinformation et de garantir que les systèmes éducatifs eux-mêmes ne promeuvent ou ne diffusent ni préjugés ni haine ; et, dans ce contexte :
- ✓ Investir dans des programmes éducatifs préventifs, ciblés et adaptés au contexte sur l'extrémisme violent, le racisme, l'antisémitisme et d'autres formes d'intolérance ;
- ✓ Investir dans l'éducation à la citoyenneté numérique, qui instruit les apprenants sur leurs droits et leurs responsabilités en ligne, les aide à communiquer de manière active, sensible et éthique avec les autres utilisateurs et les encourage à participer à des communautés et mouvements numériques qui s'emploient à lutter contre les discours de haine en ligne et hors ligne ;
- ✓ Promouvoir l'éducation aux droits humains et à l'état de droit, qui aborde les articulations complexes entre la lutte contre les discours de haine et la défense de la liberté d'expression et informe sur les violations des limites légalement autorisées ;
- ✓ Relier les efforts de lutte contre les discours de haine aux politiques et stratégies nationales d'éducation aux médias et à l'information, conformément aux principes directeurs de l'UNESCO s'y rapportant⁵⁶, afin d'apprendre aux élèves à évaluer de manière critique les informations et les médias dont elles proviennent, à les vérifier et à repérer les propos haineux.

56 Voir UNESCO (2013). *Lignes directrices pour l'élaboration des politiques et stratégies sur l'éducation aux médias et à l'information*. Disponible à l'adresse suivante : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000225606>.

4.2.2 Supports pédagogiques et programmes d'études

Supports pédagogiques et programmes d'études

Les stratégies pédagogiques visant à lutter efficacement contre les discours de haine doivent prévoir l'intégration de contenus portant explicitement sur les discours de haine et le droit à la liberté d'expression dans les programmes d'études formels. Il faut que ces programmes comportent un chapitre ou des modules visant à apprendre aux élèves à détecter, à repérer, à signaler et à réfuter les différentes formes de discours de haine. Les cours peuvent concerner des matières spécifiques ou être transdisciplinaires : utilisation des outils numériques et éducation à l'information, droits humains et éducation à la citoyenneté ; histoire, études sociales et instruction civique ; religion et éthique ; langues et arts plastiques ; et apprentissage socioémotionnel. Les modules sur les discours de haine peuvent être intégrés aux programmes existants d'éducation à la citoyenneté mondiale et aux droits humains, en y adjoignant de nouvelles séquences et en donnant directement pour consigne d'enseigner les causes profondes des discours de haine et leurs conséquences à partir d'études de cas de violences, d'atrocités criminelles, de discriminations et d'autres crimes de haine commis au cours de l'Histoire.

ENCADRÉ 9 – Bonnes pratiques : éducation à la citoyenneté en Norvège

En Norvège, le Centre européen Wergeland, en partenariat avec le Centre de commémoration et d'information d'Utøya et le Centre du 22-Juillet et avec le soutien du Ministère norvégien de l'éducation et des sciences, propose un programme national complet destiné aux jeunes, aux enseignants et aux autres formateurs. Ce programme apprend à faire rempart à la discrimination, aux discours de haine et à l'extrémisme grâce à des outils et à des stratégies fondés sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits humains, avec pour point de départ les attaques terroristes perpétrées le 22 juillet 2011 à Oslo et à Utøya. Dans le cadre du programme sur le 22-Juillet et la citoyenneté, des ressources et des outils à l'intention des enseignants et des élèves ont été élaborés afin d'inciter les jeunes à réfléchir à des questions telles que la sécurité, l'intelligence artificielle, les discours de haine et l'égalité. L'un de ces outils, un jeu vidéo intitulé OSLO:2084, est susceptible d'intéresser un très large public de jeunes joueurs, puisqu'en 2021, 79 % des enfants âgés de 11 à 14 ans et 72 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans s'adonnaient régulièrement aux jeux vidéo⁵⁷. Ce jeu a pour objectif d'inciter les jeunes à résoudre de façon créative des dilemmes touchant aux droits humains qui les concernent.

❶ Pour en savoir plus sur les travaux de Centre européen Wergeland, voir <https://theewc.org/>.

❷ Pour en savoir plus sur le Centre de commémoration et d'information d'Utøya, voir <https://demokrativerksted.no/international/>.

⁵⁷ Voir Interactive Software Federation of Europe (2022). Video games – a force for good. Disponible à l'adresse suivante : <https://videogameseurope.eu/wp-content/uploads/2022/08/FINAL-ISFE-EGDFKey-Facts-from-2021-about-Europe-video-games-sector-web.pdf>, rubrique « Key facts from 2021 ».

Examiner le contenu des programmes d'études et des manuels scolaires existants afin de les débarrasser des stéréotypes, des préjugés et du vocabulaire susceptibles d'alimenter les discours de haine

Réviser les programmes scolaires afin d'en retirer les contenus préjudiciables et porteurs de stéréotypes et d'y intégrer l'enseignement des atrocités commises par le passé exige une impulsion nationale forte qui doit s'inscrire dans des politiques plus larges sur l'égalité des genres, des races, des ethnies et des religions dans le cadre de la « décolonisation des programmes d'études ». Des contrôles réguliers doivent être menés pour évaluer la manière dont les stéréotypes sont susceptibles d'être renforcés ou introduits dans les supports d'enseignement et d'apprentissage, y compris les manuels scolaires. De plus, les équipes de réviseurs doivent être inclusives et diversifiées et compter sur la présence significative de femmes et de personnes issues de peuples autochtones et de groupes religieux ou ethniques historiquement marginalisés ; dans les pays où des atrocités criminelles ont été commises, les victimes et les rescapés devraient également être consultés et représentés tout au long du processus ; en outre, tous les participants doivent pouvoir s'exprimer sur un pied d'égalité et voir leurs préoccupations entendues et prises en considération. Par ailleurs, il faut favoriser la prise de conscience de la nécessité d'éviter les stéréotypes et les préjugés tout au long de la révision et de la reformulation des supports pédagogiques,

et ce dès le recrutement des réviseurs et des rédacteurs, qui doivent tenir compte de cette nécessité et veiller à ce que la formulation employée soit équilibrée et inclusive. Ainsi, leur contrat, leur fiche de poste et leur mandat doit en faire mention.

Les enseignants en formation initiale et en cours d'emploi doivent également participer à la révision des programmes et des manuels, ainsi qu'à l'élaboration de nouvelles ressources et orientations, afin que les nouveaux supports proposés puissent être utilisés efficacement par les enseignants dans le cadre de leur pratique.

ENCADRÉ 10 – Bonnes pratiques : programmes pédagogiques de lutte contre le racisme

En Australie, le Ministère de l'éducation de l'État de Nouvelle-Galles du Sud a élaboré des programmes pédagogiques de lutte contre le racisme qui peuvent être utilisés dans toutes les écoles australiennes. Dans ce cadre, les enseignants ont accès à des ressources pour les aider à dispenser ce programme en classe, y compris au niveau pré primaire : des idées de leçons, des activités et des supports de stimulation conçus pour les aider à acquérir les connaissances et les compétences de base nécessaires pour lutter contre le racisme, les préjugés et la discrimination, ainsi qu'un ensemble d'activités numériques, sont mis à disposition sur un site Web dédié.

❶ Pour en savoir plus, voir <https://racismnoway.com.au>.

ENCADRÉ 11 – Bonnes pratiques : enseignement du génocide au Rwanda

Au Rwanda, le Conseil de l'éducation et le Ministère de l'éducation ont intégré l'enseignement du génocide dans les programmes du primaire, du secondaire et du supérieur. Le programme d'études, élaboré en 2008, aborde le génocide des Tutsis au Rwanda, au cours duquel des Hutus modérés et d'autres opposants au génocide ont également été tués, tout en insistant sur le caractère unificateur et inclusif de la nationalité, de la citoyenneté et du patriotisme, plutôt que sur l'appartenance ethnique. L'accent est ainsi mis sur une identité collective rwandaise plutôt que sur le fait d'être Hutu ou Tutsi.

❶ Pour en savoir plus, voir <https://webarchive.unesco.org/web/20220324055611/https://fr.unesco.org/news/entretien-25-ans-apres-lenseignement-du-genocide-tutsi-au-rwanda>.

Les décideurs devraient :

- ✓ Intégrer dans les programmes nationaux d'éducation à la citoyenneté mondiale, entre autres, des activités visant à sensibiliser aux causes et aux conséquences des discours de haine et à préparer l'élève à repérer et à rejeter les idéologies extrémistes haineuses et violentes. Ces programmes, accompagnés d'une formation destinée aux enseignants, pourraient aborder des sujets tels que le passé violent du pays ainsi que l'histoire de l'Holocauste et d'autres génocides et atrocités criminelles⁵⁸;
- ✓ Investir dans le renforcement des principales compétences liées à la lutte contre les discours de haine par le biais de programmes intégrés aux programmes d'études nationaux dans le cadre de matières telles que l'apprentissage socioémotionnel, l'éducation aux médias et à l'information et la citoyenneté numérique ;
- ✓ Réviser les programmes d'études et les supports didactiques afin qu'ils soient exempts de stéréotypes et d'expressions à connotation négative et qu'ils tiennent compte de différents points de vue ; les supports didactiques devraient mettre l'accent sur les valeurs communes et les droits humains afin de susciter un sentiment d'unité tout en promouvant la diversité ;
- ✓ Soutenir l'élaboration de supports et de pédagogies qui tiennent compte des différences ethniques, linguistiques et religieuses, en veillant à ce que l'éducation dispensée aide les apprenants à construire leur identité et à éprouver un sentiment d'appartenance à un groupe soudé par une humanité commune.

4.2.3 Renforcement des capacités des enseignants – soutien et formation

Renforcer la capacité des enseignants à lutter contre les discours de haine.

Les systèmes éducatifs doivent se préoccuper au premier chef du renforcement des capacités des enseignants grâce à la formation initiale et en cours d'emploi afin de les habiliter à lutter contre les discours de haine portant sur les questions sujettes à controverse qui divisent la société. Certains n'ont pas les connaissances, les compétences et la confiance en eux nécessaires pour organiser un cours et instaurer les conditions propices à une discussion apaisée sur le sujet. Les enseignants et l'ensemble des professionnels de l'éducation doivent être formés à animer un dialogue exigeant sur des questions polémiques susceptibles de faire éclater la cohésion sociale. Savoir gérer une conversation difficile est une compétence essentielle à la création d'environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs dans lesquels les apprenants peuvent faire preuve d'empathie et de solidarité et apprendre de l'expérience des autres.

ENCADRÉ 12 – Mobilisation des jeunes au service de la cohésion sociale en Asie du Sud

En Asie du Sud, face à la polarisation croissante, aux tensions sociales et aux propos controversés en ligne et hors ligne, le Bureau de l'UNESCO à New Delhi a lancé une série régionale d'ateliers à l'intention de 350 porte-parole des jeunes et représentants d'organisations de jeunes originaires du Bangladesh, de l'Inde, du Népal, des Maldives et de Sri Lanka. Cette initiative visait à renforcer les capacités des porte-parole des jeunes à favoriser la résilience socioémotionnelle au sein de leur communauté, consolidant ainsi la cohésion sociale et le dialogue interculturel – fondements essentiels d'une paix durable. À l'issue de la formation, les porte-parole des jeunes ont été encouragés à appliquer ces approches dans leurs propres contexte et communauté.

- ➊ Pour en savoir plus, voir <https://mgiexp.unesco.org/article/launch-of-a-new-regional-workshop-series-to-drive-social-cohesion-in-south-asia>.

Des outils et des cours de formation doivent permettre aux enseignants de s'entraîner à dialoguer et d'échanger entre collègues sur leur expérience pour ce qui est de lutter contre les discours de haine tout en promouvant la liberté d'expression. En outre, ils doivent proposer des conseils pratiques, assortis d'exemples, sur la manière de réagir aux discours de haine dans le cadre scolaire. Il a été démontré que les cours sur les atrocités criminelles contemporaines et historiques qui s'appuyaient sur la littérature – poèmes, romans et récits de rescapés, de victimes et de témoins –aidaient les apprenants à solliciter leurs compétences sociales et émotionnelles critiques pour étudier les passés difficiles. Les enseignants peuvent également organiser des excursions scolaires et des visites de mémoriaux, de musées des droits humains ou d'autres sites commémoratifs dans le cadre d'une stratégie d'apprentissage pratique et d'observation.

En outre, les enseignants doivent pouvoir accéder facilement aux informations et aux recommandations, permettant ainsi au personnel éducatif de disposer d'une masse critique de connaissances, ainsi qu'à des ressources centralisées décrivant les grandes tendances de l'Internet auxquelles ils ne sont pas forcément exposés, telles que les sujets de désinformation qui gagnent du terrain sur les médias sociaux ; les nouveaux termes ou visuels utilisés pour faire un « appel du pied » et exprimer des idées haineuses ; la popularité croissante d'une plate-forme ou d'une application particulière auprès des jeunes ; la montée des discours de haine et la hausse des cas de harcèlement signalés ; ou les tactiques de recrutement d'un mouvement extrémiste violent. Ces supports pourraient être élaborés par des spécialistes du secteur et/ou commandités par un ministère de l'éducation et devraient être considérés comme un guide de référence pour les personnes qui mènent des interventions dans ce domaine.

ENCADRÉ 13 – Bonnes pratiques : lutte contre le racisme en Nouvelle-Zélande

Un exemple probant de renforcement des capacités des enseignants peut être observé en Nouvelle-Zélande où, depuis fin 2018, le Conseil de l'enseignement participe à une initiative visant à « engager la conversation sur le racisme à Aotearoa [« le pays au long nuage blanc », le nom maori de la Nouvelle-Zélande] ». En sa qualité d'ordre professionnel de tous les enseignants du pays, cet organisme soutient les actions visant à garantir que ses membres disposent d'un environnement sûr et propice à ces conversations. Le projet « Unteach Racism » (Désapprendre le racisme), qui vise à aider les enseignants à repérer, à combattre et à éradiquer le racisme dans l'éducation, part du principe que le racisme s'apprend et peut donc être désappris, et reconnaît les compétences uniques des enseignants et leur capacité à relever ce défi et à inspirer d'autres personnes à leur emboîter le pas.

- ➊ Pour en savoir plus sur Unteach Racism, voir <https://www.unteachracism.nz/about-unteach-racism.html>.

Protection, soutien et formation

Dans l'éducation formelle, les enseignants doivent être préparés à lutter contre les discours de haine dès l'enseignement pré primaire, ce qui nécessite de renforcer les capacités à prévenir les discours de haine dans les contextes formels et non formels. Ils ont besoin de suivre une formation initiale et en cours d'emploi pour acquérir de nombreuses aptitudes et compétences, ainsi qu'une connaissance des causes premières des discours de haine et des mécanismes, pédagogies et outils permettant d'y réagir. Ils ont également besoin d'avoir accès aux supports et à la formation nécessaires pour comprendre les conséquences des discours de haine, leur lien avec la liberté d'expression et la manière d'intégrer l'expérience des apprenants – les contenus auxquels ils sont exposés et les sources de ces informations, y compris en ligne – dans les processus d'enseignement et d'apprentissage.

Ils ont en outre besoin d'espace et de formation pour développer les compétences d'apprentissage socioémotionnel de leurs apprenants par le biais de pédagogies expérientielles, collaboratives, inclusives et adaptées à la culture locale. Les objectifs de cette formation doivent façonner et refléter les résultats escomptés chez les apprenants, par exemple le recours à leurs compétences socioémotionnelles et la possibilité de prendre conscience de leurs propres préjugés et d'améliorer leur capacité à étudier des passés difficiles et des documents complexes. Les enseignants ont besoin de soutien pour faire fructifier ces compétences socioémotionnelles de manière à pouvoir établir une relation bienveillante avec leurs apprenants, à s'ouvrir à des situations et contextes culturels divers, à collaborer avec leurs apprenants, leurs collègues et les parents et à résoudre les conflits de manière constructive.

Enfin, les enseignants doivent disposer de compétences et d'informations spécifiques pour les aider à reconnaître les signes avant-coureurs indiquant que leurs apprenants ou leurs collègues ont été exposés à des discours de haine. Ces signes peuvent par exemple inclure l'apparition, lors des discussions en classe, d'une rhétorique du « nous contre eux » ou d'idées sur la supériorité ou l'infériorité de différents groupes et présager une radicalisation plus poussée susceptible d'aboutir à une déshumanisation, à un désengagement moral et au soutien – voire à la participation active – à des violences politiques. Les enseignants doivent également acquérir des compétences spécifiques en matière d'outils numériques et d'éducation aux médias et à l'information. Nombre d'entre eux ne se sentent pas suffisamment préparés ou manquent de confiance en eux pour proposer des activités visant à lutter contre les dangers de l'Internet. Pour certains, les technologies actuelles n'existaient pas lorsqu'ils étaient eux-mêmes apprenants ou stagiaires, ou ont depuis radicalement évolué ; d'autres s'inquiètent de manquer de crédibilité lorsqu'ils font passer des messages sur le sujet, surtout aux yeux des jeunes ; et encore plus nombreux sont ceux qui n'ont jamais suivi de formation à l'éducation aux médias et à l'information – ni même aux principes de base de la navigation sans risque sur l'Internet – et qui connaissent donc relativement mal les concepts et la terminologie.

La capacité à détecter précocement le problème, à discerner les dangers de l'Internet et à se servir des technologies correspond à une forme précise de renforcement des capacités fondé sur les compétences. Cependant, les enseignants et le personnel – ainsi que les apprenants – ont également besoin d'aide pour élaborer des stratégies et des démarches visant à mettre en place les interactions pédagogiques et interpersonnelles nécessaires pour lutter efficacement contre les discours de haine

lorsqu'ils se produisent dans l'enseignement ou qu'ils ont des conséquences directes sur les environnements éducatifs. Ils doivent ainsi disposer du temps nécessaire et avoir accès aux ressources, aux outils et aux formations adaptés : scénarios et exemples de réponses, entraînement au dialogue et conseils pratiques pour repérer et désamorcer les stéréotypes, les propos déshumanisants, les expressions discriminantes, les discours agressifs et haineux, l'intimidation ou le harcèlement et la violence et y réagir instantanément.

Les enseignants ont besoin de matériel pédagogique et de propositions concrètes, assorties d'exemples, sur la manière de réagir aux discours de haine sous toutes leurs formes. Les chefs d'établissement, quant à eux, peuvent favoriser l'apprentissage collaboratif et le travail d'équipe entre les enseignants, qui sont propices à un renforcement mutuel des capacités entre collègues pour lutter contre les discours de haine.

Les enseignants et le personnel – ainsi que les apprenants – ont également besoin d'être soutenus lorsqu'ils deviennent victimes de haine ou de harcèlement, y compris en ligne. Outre le fait de savoir quelles réponses pédagogiques apporter à la haine lorsqu'ils la rencontrent en classe, à l'école ou dans d'autres environnements d'apprentissage,

les enseignants doivent être préparés à la possibilité de devenir eux-mêmes la cible de propos haineux de la part d'apprenants, de parents, de collègues ou de la communauté au sens large. Les chefs d'établissement et les responsables des politiques de l'éducation doivent s'intéresser à la responsabilité des établissements vis-à-vis de leur personnel en évaluant non seulement les menaces qui pèsent sur leur sécurité, mais aussi les conséquences émotionnelles et psychologiques de l'exposition à la haine – les enseignants qui appartiennent à un groupe historiquement exclu ou « minorisé » payant le plus lourd tribut, car ils risquent davantage d'être visés par des messages haineux.

Les enseignants et le personnel

éducatif doivent pouvoir compter

sur des politiques

et des procédures visant

à les protéger et à les soutenir

lorsqu'ils sont pris pour cible.

Les décideurs devraient :

- ✓ Aider les établissements de formation des enseignants à élaborer des cours de formation initiale et en cours d'emploi pour aider les enseignants à lutter contre les discours de haine dans et par l'éducation, notamment grâce à des actions de sensibilisation, des activités en classe et des pédagogies visant à rendre les apprenants plus perméables aux propos haineux. Il s'agit notamment de généraliser en théorie et en pratique l'apprentissage socioémotionnel et l'éducation aux médias et à l'information dans tous les programmes officiels de formation des enseignants ;
- ✓ Fournir aux enseignants des conseils sur la manière de dialoguer en toute confidentialité avec un apprenant lorsque celui-ci est confronté à des discours de haine, que ce soit en classe, dans son établissement d'enseignement ou auprès de ses proches. Il s'agit notamment de renforcer les capacités à aborder les discours de haine, à déconstruire les préjugés sous-jacents et à gérer les discussions en classe qui s'y rapportent.

4.2.4 Renforcement de la résilience des établissements face aux discours de haine

Approches à l'échelle de l'établissement et centrées sur l'apprenant

La lutte contre les discours de haine ne doit pas incomber à un seul enseignant. Elle exige des établissements d'enseignement à tous les niveaux – primaire, secondaire et universitaire – qu'ils mettent en place des structures, des stratégies et des procédures pour lutter contre les discours de haine, qu'ils les intègrent dans leur règlement et qu'ils communiquent à leur sujet à grande échelle. Pour être efficace, la lutte contre les discours de haine par le biais de l'éducation doit s'accompagner d'approches garantissant son intégration dans de nombreuses matières à travers de multiples programmes formels et non formels, de l'enseignement pré primaire à l'enseignement supérieur et à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que d'approches à l'échelle de l'établissement en matière de formulation de politiques, d'interconnexions, de célébrations, de manifestations sportives et d'autres activités extrascolaires. Elle nécessite d'associer les compétences, les valeurs, les attitudes et les comportements qu'une personne acquiert au fil du temps – en tant qu'apprenant ou enseignant, ou en tant que citoyen et membre de la communauté. Les chefs d'établissement sont bien placés pour déployer des approches intégrées à l'échelle de l'établissement, afin de rassembler des enseignants de différentes disciplines en vue de créer des programmes institutionnels visant à lutter contre les discours de haine, notamment par le biais d'assemblées scolaires, de rencontres et de l'invitation d'intervenants. Les stratégies de prévention et

de lutte doivent reposer sur le mandat éducatif de l'établissement. Face à un incident motivé par la haine, les établissements d'enseignement doivent non seulement offrir un soutien à ceux qui en sont la cible, mais aussi prendre en compte le bien-être de tous les apprenants et l'environnement d'apprentissage dans son ensemble.

Lors de l'élaboration des programmes, l'accent devrait si possible être mis sur l'apprentissage pratique et la recréation de scénarios tirés d'exemples réels qui favorisent l'apprentissage entre camarades et l'interactivité. Le développement des connaissances, des aptitudes et des compétences nécessaires pour repérer la désinformation, vérifier les sources et expliquer les lois relatives à la liberté d'expression peut faire partie des résultats immédiats escomptés, mais ne devrait pas être l'objectif ultime. Idéalement, les activités devraient contribuer à faire évoluer les attitudes et les comportements, ce qui ne va pas de soi : lorsque le comportement citoyen est à la fois défini et exprimé dans l'espace en ligne, la réalisation de cet objectif à long terme passe par davantage d'apprentissage expérientiel et de soutien. Les enseignants devraient réfléchir à la manière de prolonger les programmes d'études ou les modes d'enseignement plus traditionnels, par exemple grâce à des projets d'action civique numérique, ou à des campagnes menées par des apprenants, à des ateliers intergénérationnels, voire même à des consultations entre le gouvernement et les citoyens, qui donneraient l'occasion aux apprenants de proposer des moyens de lutter contre la haine en s'appuyant sur leur expérience.

Instaurer des environnements d'apprentissage sûrs, respectueux, inclusifs et motivants

La lutte contre les discours de haine ne consiste pas seulement à mieux reconnaître ce problème et à davantage tenir les auteurs pour responsables de leurs actions. Elle suppose d'instaurer des environnements hostiles à la haine. Or, la mise en place d'un environnement d'apprentissage sûr, respectueux et inclusif, qui se trouve au cœur de la mission des établissements d'enseignement, exige de lutter contre les discours de haine. Par ailleurs, les approches pédagogiques visant à combattre ces discours ne fonctionnent que si les programmes et les activités pédagogiques s'inscrivent dans le cadre d'un engagement plus large en faveur de l'instauration et du maintien d'environnements d'apprentissage sûrs, respectueux et inclusifs. Il s'agit notamment d'aider les enseignants et les autres membres du personnel à comprendre les facteurs d'attraction et de répulsion qui poussent une personne à tenir des discours de haine ainsi que d'élaborer des stratégies de prévention destinées à contrecarrer ces discours en nourrissant le sentiment d'appartenance, d'inclusion, d'utilité, de légitimité et de participation. Les apprenants ont besoin d'un environnement d'apprentissage et d'une communauté définis par des valeurs et des objectifs positifs en matière de cohésion sociale, de respect de la diversité, d'interconnexion, de bonne intégration, de respect mutuel, de collaboration et de coexistence pacifique. La réaction à un incident délétère et à ses conséquences doit consister à rendre la justice, à rétablir la confiance et à reconstruire la résilience, plutôt qu'à attiser les soupçons et à jeter de l'huile sur le feu.

ENCADRÉ 14 – Bonnes pratiques : mettre en place des environnements scolaires respectueux au Brésil

Au Brésil, le projet « Respeitar é Preciso » a été conçu par l’Instituto Vladimir Herzog, en étroite collaboration avec le Secrétariat municipal à l’éducation et le Secrétariat municipal aux droits humains et à la citoyenneté de l’État de São Paulo. Son objectif est de faire progresser l’éducation aux droits humains et de promouvoir le respect mutuel, le respect de la diversité et l’instauration d’environnements d’apprentissage sûrs dans les établissements d’enseignement publics. Le projet propose des cours de formation en présentiel et en ligne reposant sur des supports élaborés par l’Institut sur des thématiques telles que l’éducation aux droits humains à tous les âges, le respect à l’école, la diversité et la discrimination, le respect et l’humiliation, la démocratie à l’école et la médiation en cas de conflit. Il s’adresse aux enseignants et à l’ensemble des communautés scolaires de São Paulo et, plus récemment, de la ville de Goiana, dans l’État du Pernambouc. Le Secrétariat municipal à l’éducation de São Paulo a agréé ces cours en 2018, permettant aux stagiaires de gagner des points de carrière. Le projet a bénéficié à des enseignants et à des élèves de plus de 1 500 établissements scolaires.

ⓘ Pour en savoir plus, voir <https://respeitarepreciso.org.br/> (en portugais seulement).

Dans de nombreux pays, ce travail peut consister à s’inspirer de modèles positifs autochtones – des modèles religieux de compassion, d’empathie, de gentillesse ou de pardon, par exemple, lorsque ces traditions trouvent un écho local – afin d’intégrer la lutte contre les discours de haine dans les perceptions et les valeurs locales. Cette démarche peut s’avérer utile pour éviter

que les normes et les idées mondiales et internationales ne soient perçues comme des vestiges hérités de systèmes colonialistes ou impérialistes qui ne tiennent pas compte des réalités locales. Il est essentiel de veiller à ce que ces approches tiennent particulièrement compte des besoins des apprenants issus de groupes historiquement exclus, minorisés, religieux et ethniques, y compris les populations autochtones, et à ce que les modèles locaux et autochtones, plutôt qu’une vision unilatérale imposée, soient intégrés comme modèles d’inclusivité.

Les pratiques des établissements doivent développer une culture de confiance, d’inclusion et de soutien au bénéfice de tous les apprenants en créant un climat d’appartenance et de tolérance⁵⁹. Ces approches vont à l’encontre des nombreuses pratiques habituelles qui favorisent avant tout la compétitivité, l’individualité, les hiérarchies, les classements et la réussite. Les systèmes qui promeuvent les valeurs de réussite et d’échec ou de compétition et de performance tendent à entraver l’apprentissage socioémotionnel et à favoriser le harcèlement et l’exclusion, créant ainsi un terrain plus fertile aux discours de haine et aux propos haineux. Dans les établissements d’enseignement, un climat inclusif permet de devancer les questions liées à la marginalisation, à l’exclusion, à la discrimination et à l’injustice ; il est donc plus facile pour les apprenants et le personnel de repérer et de rejeter les discours de haine. Les établissements peuvent et doivent instaurer un environnement d’apprentissage équitable dans lequel le bien agir n’est pas une simple leçon inculquée aux apprenants, mais une expérience qui se vit et une valeur qui se prouve au quotidien. Les environnements propices à cet état d’esprit sont ceux qui inspirent la confiance, donnent un sentiment de sécurité et facilitent une connexion émotionnelle avec les autres apprenants, les enseignants et le

59 Voir Malafaia et al. (2018).

reste du personnel de l'école, ce qui permet aux apprenants de devenir plus résilients et de trouver plus facilement du soutien face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Les environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs prospèrent dans des cadres éducatifs où les apprenants ont le sentiment d'être utiles et de contrôler leur vie, se respectent les uns les autres et adhèrent sans réserve à la diversité et à l'éducation multiculturelle. L'accent doit être mis sur les échanges de vues ouverts et le respect. Des travaux de recherche ont démontré la valeur des pédagogies expérientielles, basées sur des projets, centrées sur l'apprenant, participatives et collaboratives, à la fois en ligne et hors ligne, pour favoriser l'apprentissage socioémotionnel. Ces méthodes comprennent la mise en place d'une approche à l'échelle de l'école, le déploiement d'un projet pluridisciplinaire et la promotion d'un climat scolaire inclusif qui suscite en tous un sentiment d'appartenance. Ainsi, l'objectif n'est pas uniquement de s'appuyer sur des personnes résilientes, mais aussi de mettre en place des systèmes qui renforcent la résilience. Mettre l'accent sur la résilience individuelle impose trop de pression et de responsabilités à l'apprenant s'agissant de s'épanouir dans un environnement inéquitable ou inhospitalier. L'attention devrait plutôt porter sur l'instauration de systèmes propres à renforcer la résilience et d'environnements d'apprentissage hostiles aux discours de haine.

Privilégier des approches à l'échelle de l'établissement qui favorisent la diversité et l'inclusion

Dans ce cadre, il faudra accorder une attention particulière à l'amélioration de la cohésion sociale et de l'équité dans et par l'éducation, entre autres. Les apprenants perçoivent clairement la manière dont leur communauté et leur société s'accommodent des différences ainsi que leur capacité à favoriser un dialogue complexe, y compris en s'affranchissant des clivages. La question est de savoir quelle est la philosophie transmise aux apprenants à travers les apprentissages ainsi que dans les établissements et les salles de classe. Sont-ils mis à l'écart et humiliés lorsqu'ils se trompent, ou sont-ils soutenus lorsqu'ils commettent une erreur, expriment leur manque de confiance en eux et expérimentent de nouvelles idées et de nouveaux concepts ?⁶⁰

L'approche à l'échelle de l'établissement, qui consiste à mobiliser l'ensemble des acteurs internes et externes de la communauté scolaire, est très efficace pour lutter contre les discours de haine.

60 Pour des ressources et des lectures complémentaires à ce sujet, voir les rapports et les publications du projet CATCH-EyoU financé par l'Union européenne sur la formation des citoyens à la pensée critique, consultables à l'adresse suivante : <https://zenodo.org/records/2671572#.YisRwS-l10s>. Voir également Banaji et Mejias (2021) et Mejias et Banaji (2019), ainsi que la présentation sur le travail plus large des écoles dans la promotion de l'éducation civique contre les discours de haine, donnée par Isabel Menezes lors de la réunion de 2020 de l'European Educational Research Association. Cette présentation, intitulée « On the significance of connecting and dissenting for political education : an ecological-situated view of schools as communities within communities » (L'importance de la concorde et de la discorde pour l'éducation politique : une vision écologique des écoles en tant que communautés au sein des communautés) est consultable à l'adresse suivante : <https://eera-ecer.de/previous-ecers/ecer-2020-glasgow/programme/ecer-keynotes/isabel-menezes/>.

ENCADRÉ 15 – Bonnes pratiques : intégration des élèves réfugiés en Grèce

En Grèce, qui est l'un des principaux ports d'accueil des réfugiés en Europe, le projet national « Des écoles pour tous » vise à intégrer les élèves réfugiés dans les écoles grecques par le biais d'une approche à l'échelle des établissements. Avec le soutien du Ministère de l'éducation, les chefs d'établissement et les enseignants sont formés à faire de leur école et de leurs salles de classe des endroits sûrs et inclusifs, où les réfugiés sont accueillis dans un environnement d'apprentissage offrant une éducation de qualité à tous. Grâce à la formation en cours d'emploi et au soutien apporté, le projet dote les enseignants des outils, des compétences et de la confiance nécessaires pour gérer les sujets de controverse et aborder les questions de l'intolérance, de la discrimination, du racisme et des discours de haine à l'école et au sein de la communauté locale. Tout au long de l'année scolaire, des équipes de personnel scolaire sont encadrées et assistées par des formateurs expérimentés pour élaborer et mettre en œuvre leurs propres plans d'action adaptés à leurs besoins.

💡 Pour en savoir plus, voir <https://theewc.org/projects/integration-of-refugee-children-in-greek-schools/>.

Les apprenants absorbent de nombreuses leçons à partir de leur environnement éducatif, dont beaucoup vont bien au-delà des acquis de l'enseignement formel. Par exemple, ils observent les modèles d'exclusion et d'inclusion et les hiérarchies de pouvoir au sein du personnel éducatif et d'appui, ainsi que la manière dont la diversité est représentée dans la direction de l'école. Les écoles où il existe une culture type de diversité inclusive en tant que pratique vécue évalueront régulièrement les politiques et pratiques existantes, notamment au niveau des processus de recrutement et

d'embauche, de l'utilisation du nom et de la mascotte de l'école, du choix des célébrations de jours fériés, des sorties scolaires ou des intervenants invités et des manifestations organisées à l'échelle de l'établissement. Chacun de ces choix s'ajoute au flux constant de signaux envoyés aux apprenants, à leurs familles et à leurs communautés, qui laisse entrevoir les valeurs ayant cours et la manière dont les « hiérarchies d'inégalité » ou le manque de représentativité sont remis en question ou reproduits sans discuter.

Informer les familles et la communauté sur les activités à l'échelle de l'établissement

Ces questions ne sauraient se poser en vase clos. Pour être efficaces, les efforts de lutte contre les discours de haine à l'école doivent être pérennes, systématiques, complets, adaptés aux besoins réels de l'établissement, ancrés dans la pratique quotidienne et menés par l'établissement lui-même. Dans la mesure du possible, les familles et la communauté devraient être associées aux discussions sur la lutte contre la discrimination, les préjugés et la haine. Les stratégies et les procédures de riposte aux discours de haine doivent être déployées dans le cadre de la politique de l'établissement et communiquées à l'ensemble de la communauté scolaire, y compris aux parents, aux tuteurs, aux animateurs et aux bénévoles travaillant avec des enfants, plutôt que de relever entièrement de la responsabilité de chaque enseignant. Il faut que les parents soient inclus, que leur voix soit portée par des représentants auprès de l'école et qu'ils puissent tisser une relation de travail étroite avec l'école et la communauté au sens large. Cette démarche est d'autant plus importante dans le cas des parents issus de milieux marginalisés et minoritaires, qui sont plus susceptibles d'être pris pour cible ; ces parents devraient notamment être encouragés à participer aux activités déployées par les écoles pour lutter contre les discours de haine.

Lorsque la discrimination, les préjugés et la haine proviennent de la communauté au sens large, les écoles doivent être habilitées – tant sur le plan juridique que pratique – à avoir recours à d'autres stratégies visant à expliquer la situation aux enfants et à les inciter à faire preuve de solidarité et d'empathie envers leurs camarades.

Les décideurs devraient :

- ✓ Créer des structures de soutien et d'orientation à l'appui d'une approche à l'échelle de l'établissement visant à encourager la tolérance, l'inclusion ainsi que le dialogue et les échanges en dehors de l'apprentissage formel afin de renforcer la résistance à la haine et aux préjugés, y compris par le biais d'activités extrascolaires telles que le sport, les animations artistiques et culturelles et le travail d'utilité collective ;
- ✓ Renforcer la capacité des établissements d'enseignement, des chefs d'établissement et des responsables à mettre en place des politiques de lutte contre la discrimination, des programmes de mentorat et de soutien et des outils d'évaluation pour lutter contre les discours de haine et les prévenir, notamment par des approches à l'échelle de la communauté qui dépassent le cadre de l'établissement ;
- ✓ Veiller à ce que les systèmes et les établissements d'enseignement défendent la liberté d'expression tout en respectant les idées et les opinions contradictoires et divergentes.

4.2.5 Crédit de partenariats

L'accomplissement de ces tâches ne doit pas reposer uniquement sur le système éducatif. Les gouvernements nationaux, régionaux et locaux peuvent s'associer à la société civile, aux organisations de jeunes, aux entreprises de technologie et de médias sociaux et à d'autres entités du secteur privé et travailler en collaboration avec elles de manière à prévenir les discours de haine et la désinformation et à lutter contre ces phénomènes, tout en promouvant la liberté d'expression. Par exemple, en Afrique australe, plusieurs organisations qui ont établi des partenariats afin de lutter contre les discours et les crimes de haine à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers (ou en questionnement) passent par le secteur de l'éducation pour intégrer le sujet de la diversité sexuelle dans les programmes d'études et aider les enseignants à améliorer leurs connaissances en matière d'orientation sexuelle⁶¹.

ENCADRÉ 16 – Bonnes pratiques : apprentissage de la diversité aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, la Fondation Anne-Frank propose des cours interactifs en ligne sur la diversité et la discrimination grâce à un outil en ligne baptisé « *Stories that Move* » (Récits [é]mouvants), disponible en sept langues et fondé sur des histoires et des expériences vécues par des jeunes. Parallèlement, la Fondation organise un programme de débats éducatifs à Amsterdam, dans le cadre duquel les jeunes réalisent leur propre vidéo sur les dilemmes que rencontrent leur communauté, y compris les discours de haine.

 Pour en savoir plus sur *Stories that Move*, voir <https://www.annefrank.org/en/education/product/33/stories-that-move/>.

⁶¹ Voir le rapport de l'International Law and Policy Institute intitulé « Evaluation of Rights of LGBTI Youth and non-discrimination in Southern Africa » (Évaluation des droits des jeunes LGBTI et de la non-discrimination en Afrique australe) et le travail du Norwegian Students' and Academics' International Assistance Fund à l'adresse suivante : <https://www.saih.no/en>.

Les partenariats universitaires et de recherche sont également essentiels. Les responsables des politiques de l'éducation doivent établir et maintenir une collaboration étroite avec des chercheurs et des instituts de recherche lorsqu'ils mettent en place des politiques et des interventions liées aux discours de haine. Ces partenariats peuvent permettre de jauger les effets et l'efficacité des nouvelles politiques visant à faire évoluer les attitudes et les comportements, ainsi que de prendre en compte les dernières données scientifiques et pratiques et d'y donner suite, afin de veiller à ce que les approches soient fondées sur l'observation des faits et étayées par des recherches rigoureuses.

Les entreprises de l'Internet peuvent jouer un rôle spécifique en consacrant du temps et des ressources au déploiement, sur leurs plates-formes respectives, de mesures de surveillance, de désamplification ou de déplateformisation. Elles peuvent également participer à une action éducative visant à lutter contre les discours de haine, notamment en investissant dans des outils éducatifs et des programmes d'études qui permettent aux apprenants de reconnaître la désinformation et d'y réagir. Pour garantir la transparence et l'applicabilité des résultats de la recherche, il est toutefois essentiel que les travaux universitaires sur les discours de haine et le rôle de la technologie et des entreprises de l'Internet bénéficient d'un financement indépendant et d'un meilleur accès aux données.

D'autres acteurs du monde de l'entreprise et de la société civile doivent également participer à l'élaboration d'une approche globale, à l'échelle de la société, visant à lutter contre les discours de haine par l'éducation, en particulier dans les endroits où leur expression et leur diffusion sont déjà problématiques, par exemple dans les équipes sportives et les stades, le commerce de détail et le secteur de la musique. Des

initiatives du secteur privé, telles que Chefs Stopping AAPI Hate (Les chefs cuisiniers contre la haine à l'égard des Américains d'ascendance asiatique et des habitants des îles du Pacifique) ont démontré que les communautés locales peuvent se mobiliser en faveur d'actions organisées par des spécialistes afin de faire prendre conscience des manifestations de racisme et de violence raciste et d'y mettre un terme⁶². Parmi les exemples de programmes de lutte contre la haine lancés à l'échelle mondiale, le programme « Racism. It Stops With Me » (Le racisme ne passera pas par moi) – une initiative nationale élaborée par la Commission australienne des droits humains en partenariat avec plusieurs autres organismes – fournit des outils et des ressources pour aider les personnes et les organisations à s'informer sur le racisme et à s'y opposer par des actions en faveur d'un changement positif⁶³. Le regain d'intérêt pour l'égalité raciale découlant des manifestations « Black Lives Matter » (Les vies des personnes noires comptent) et du racisme lié à la pandémie de COVID 19 a incité des personnes et des organisations à s'informer davantage, à réagir efficacement en cas d'actes de racisme et à lancer des actions en faveur d'un changement positif. Divers domaines du secteur privé et des entreprises bénéficieraient d'initiatives similaires. Lorsqu'il s'agit de mobiliser des adultes en dehors de l'enseignement formel, les populations locales sont susceptibles de davantage faire confiance aux syndicats, aux employeurs locaux et aux petites entreprises, ainsi qu'aux institutions religieuses et confessionnelles et à d'autres associations.

Enfin, si le contexte des discours de haine peut différer d'un pays à l'autre, leur production et leur diffusion apparaissent clairement comme un phénomène mondial, de sorte que l'action éducative de lutte doit elle aussi s'appuyer sur une collaboration mondiale substantielle et durable. Cette démarche nécessite de travailler

62 Pour en savoir plus sur l'initiative Chefs Stopping AAPI Hate, voir <https://www.chefsstoppingaapihate.com>.

63 Pour en savoir plus sur la campagne « Racism. It Stops With Me », voir <https://itstopswithme.humanrights.gov.au/>.

au niveau mondial avec des organisations internationales et régionales intersectorielles et des associations à but non lucratif, entre autres.

Les décideurs devraient :

- ✓ Fournir des ressources et un soutien financier aux organisations de la société civile qui luttent contre les discours de haine ;
- ✓ Encourager l'élaboration de stratégies de prévention par l'éducation dans les recommandations et les plans d'action nationaux de lutte contre les discours de haine destinés aux acteurs non étatiques, dont la société civile et le secteur privé ;
- ✓ Renforcer les synergies entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé lors de l'élaboration de stratégies et d'initiatives visant à contenir les discours de haine, y compris les initiatives éducatives ;
- ✓ Veiller à ce que les jeunes participent aux consultations et à la mise en œuvre ;
- ✓ Aider les organisations de jeunes à intégrer systématiquement l'éducation aux médias et à l'information dans leurs politiques et stratégies et donner aux jeunes les moyens de sensibiliser leurs camarades à l'éducation aux médias et à l'information et de participer à la prise de décisions, à la fois en ligne et hors ligne ;
- ✓ Proposer des ressources et des formations destinées à renforcer les capacités des organisations de la société civile, des centres de documentation et d'information et des musées qui promeuvent l'éducation sur les passés violents et les origines de la violence et de la haine. Fournir aux établissements scolaires et aux universités les ressources et la formation nécessaires pour travailler avec ces institutions afin de proposer davantage d'activités pédagogiques extrascolaires sur les discours de haine et leurs conséquences néfastes.

4.3 Mesurer les effets : évaluation des initiatives éducatives visant à lutter contre les discours de haine

Les politiques et les stratégies relatives aux approches éducatives visant à lutter contre les discours de haine doivent être mises en œuvre consciencieusement et faire l'objet d'une analyse mesurant leurs effets et leur efficacité. Les systèmes éducatifs nationaux, régionaux et locaux doivent tenir compte des points ci-après.

Dans la mesure du possible, toute approche pédagogique inédite devrait être expérimentée à petite échelle et soumise à une évaluation continue rigoureuse accompagnant la mise en œuvre de nouvelles stratégies ou initiatives et de l'évaluation de leurs résultats. Sa réussite doit être mesurée non seulement à l'aune de données quantitatives, telles que le nombre de personnes formées et d'écoles dotées d'un nouveau programme, mais aussi d'indicateurs qualitatifs de l'évolution des attitudes et des comportements chez les apprenants, le personnel et les chefs d'établissement. En d'autres termes, le succès d'une intervention doit également être évalué à la lumière du recul de la sympathie et du soutien envers les groupes haineux et de la volonté de diffuser ou de défendre la propagande ou d'autres contenus haineux discriminatoires à l'égard de groupes ou d'individus en raison de leur identité, par exemple.

L'évaluation des effets pourrait être menée en partenariat avec des chercheurs locaux et/ou des départements d'instituts de formation et d'universités, puis ses résultats diffusés à l'échelle nationale ou régionale. Les interventions pilotes, telles que l'introduction d'un module sur les discours de haine dans les programmes d'études, pourraient être conçues de manière à prévoir des évaluations en amont et en aval afin de sonder les attitudes et les croyances déclarées des participants.

à l'égard de groupes ou d'individus ciblés, ou leur compréhension des discours de haine et de leurs causes profondes et des dispositifs nationaux de protection de la liberté d'expression et d'opinion et de leurs limites dans tout contexte législatif ou institutionnel et dans le cadre de l'éducation.

Il convient de noter que réussir une évaluation statistiquement significative nécessite d'avoir suivi une formation spécifique afin de posséder les compétences requises en matière de conception de l'évaluation, de mesure et d'analyse des données.

L'évaluation des effets devrait également être pensée de manière à inclure des méthodes de recherche expérimentales ou quasi expérimentales – groupes de discussion, entretiens et observation participante – afin de comprendre et d'évaluer les opinions et les expériences des apprenants, des enseignants, des chefs d'établissement, des parents et des membres de la communauté au sens large, les résultats d'une classe pilote ou d'une intervention à l'échelle de l'école étant rapprochés avec ceux d'un environnement comparable.

Les méthodes mixtes combinant la collecte de données qualitatives et quantitatives produisent des données fiables permettant d'évaluer les retombées des interventions et la manière dont elles sont accueillies par la communauté dans son ensemble. Elles requièrent de disposer de robustes critères d'évaluation élaborés par des enseignants locaux, régionaux et nationaux en partenariat avec, entre autres, des universitaires locaux, des chercheurs universitaires et des groupes de réflexion. Les interventions pilotes couronnées de succès pourraient ensuite être élargies aux niveaux régional et national, leurs résultats potentiels étant dans une certaine mesure assurés.

Les décideurs devraient :

- ✓ Expérimenter de nouvelles approches pédagogiques de lutte contre les discours de haine en mettant à l'essai des programmes et des pratiques auprès de publics locaux avant de les appliquer à plus grande échelle ;
- ✓ Définir des critères clairs pour mesurer le succès des politiques et des programmes de l'éducation dans la lutte contre les discours de haine par le biais d'un système de suivi et d'évaluation reposant sur des valeurs de références claires et des objectifs réalistes, mais ambitieux ;
- ✓ Veiller à ce que le suivi et l'évaluation intègrent de nombreux points de vue et reflètent suffisamment la diversité du ou des groupe(s) cible(s) ;
- ✓ Envisager d'avoir recours à une méthode mixte, associant la collecte de données qualitatives et quantitatives, pour obtenir des résultats fiables.

Annexes

Annexe I

Glossaire⁶⁴

Désinformation :	Informations ou contenus faux ou erronés créés dans l'intention de tromper ou de travestir les faits. Souvent présentés comme factuels, mais en réalité sciemment faussés. Diffusés délibérément, dans le but de nuire ou de désinformer.
Mésinformation :	Fausses informations diffusées accidentellement, sans intention de nuire, mais dont les conséquences sont potentiellement tout aussi néfastes. Peuvent induire en erreur les proches et les collègues, semer la confusion sur certaines questions, créer des divisions au sein des groupes et des communautés et entre eux, et dans les cas les plus graves, mettre des vies en danger. La mésinformation est une désinformation qu'un public mal informé pense correcte et partage sans penser à mal.
Malinformation :	Faits invoqués hors contexte dans l'intention de manipuler ou d'induire en erreur.
Propagande :	Informations fausses, partiales ou fallacieuses diffusées intentionnellement dans le but de tromper, de manipuler ou de persuader d'autres personnes afin de les faire adhérer à un point de vue politique ou idéologique.
Bulle de filtres :	Contenu suggéré aux internautes en fonction de leurs habitudes de navigation, de leurs données personnelles et de leurs interactions. Produit d'algorithmes et d'autres technologies visant à proposer une expérience plus personnalisée à l'utilisateur. Bien que les internautes tirent des avantages évidents d'un « Internet sur mesure », ils risquent de ne plus être confrontés à des opinions ou à des intérêts différents des leurs, ce qui peut, à long terme, limiter la compréhension de sujets ou d'événements complexes, entraver le dialogue entre différents groupes et entraîner un manque d'empathie.

⁶⁴ Ces définitions s'inspirent de sources variées et de divers documents en ligne, ainsi que des définitions du Laboratoire de recherche et d'innovation sur la polarisation et l'extrémisme (PERIL) de l'American University. Nous recommandons Lock et Ludolph (2019) pour approfondir le sujet des différents types de propagande et de désinformation en ligne. Disponible sous licence CC BY-NC 4.0.

Chambre d'écho :	Espace social dans lequel les idées, les opinions et les croyances sont renforcées par la répétition au sein d'un groupe fermé. Peut se produire aussi bien sur des plates-formes grand public que sur des plates-formes qui accueillent des groupes adhérant à des théories marginales ou à des mouvances d'extrême droite.
Piège à clics monétisé :	Contenu sensationnel, polémique ou émotionnel, conçu pour attirer le trafic vers un site Web et, en retour, générer des revenus publicitaires ou d'autre nature pour le propriétaire du site.
Médias partiaux :	Médias faisant preuve de parti pris positif ou négatif envers une opinion particulière dans un contenu présenté comme « factuel », souvent en utilisant des formulations connotées ou en jouant sur les émotions. Les contenus partiaux, qu'ils soient positifs ou négatifs, peuvent traiter l'actualité de façon manichéenne, en caricaturant les « gentils » et les « méchants », pour faire appel aux émotions du public plutôt qu'à sa pensée critique. Avec l'émergence d'un fort cloisonnement des médias dans de nombreux pays et sur de nombreux marchés, il est essentiel de savoir faire la différence entre le journalisme neutre, par exemple les « flashes infos », et les édits et articles d'opinion.
Rhétorique du « nous contre eux » :	Division du monde en endogroupes (nous), perçus de manière positive ou victimisés, et en exogroupes (eux), perçus de manière négative ou stéréotypés, reposant sur de nombreuses caractéristiques, telles que la race, la religion, le genre, la classe sociale, la nationalité et les opinions politiques. Peut également reposer sur l'équipe sportive, les goûts musicaux ou les jeux vidéo de prédilection (phénomène parfois désigné sur l'Internet sous le nom de « culture des fans »).

Synthèse des conclusions des Présidents de la Conférence mondiale des ministres de l'éducation sur la lutte contre les discours de haine par l'éducation

En juin 2019, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a lancé une stratégie visant à renforcer la réponse des Nations Unies au phénomène mondial des discours de haine. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, le Secrétaire général a chargé l'UNESCO et le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies d'organiser la Conférence mondiale des ministres de l'éducation sur la lutte contre les discours de haine par l'éducation, qui s'est tenue en ligne le 26 octobre 2021. Les recommandations sur la marche à suivre, préparées par les deux Présidents de la Conférence, Mme Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO et S. E. M. Gottfried Geingob, Président de la République de Namibie, sont présentées ci-dessous.

1. Le 26 octobre 2021, la communauté internationale, y compris des chefs d'État et de gouvernement et des ministres de l'éducation, s'est réunie à l'occasion de la Conférence mondiale virtuelle des ministres de l'éducation sur la lutte contre les discours de haine par l'éducation, organisée par l'UNESCO et le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger. La réunion convoquée par le Secrétaire général a accueilli favorablement les conclusions du forum multipartite « Combattre les discours de haine par l'éducation », qui s'est tenu les 30 septembre et 1er octobre 2021.

2. Nous, Présidents de la Conférence, restons préoccupés par la montée inquiétante dans le monde entier des discours de haine dirigés contre des personnes et des groupes cibles spécifiques. Ces discours mettent en péril les droits humains et la stabilité sociale, exacerbent les conflits et les tensions et contribuent à de graves violations des droits humains, y compris à des atrocités criminelles, et menacent la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous remarquons également que, dans le contexte de la pandémie de COVID 19, la planète voit déferler des contenus haineux, de la désinformation/mésinformation et des théories du complot, aggravant les préjugés, les stéréotypes néfastes, l'intolérance et la discrimination. Lutter efficacement contre les discours de haine exige d'adopter une approche globale qui porte tant sur leurs causes profondes que sur leurs conséquences.
3. En accord avec la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, qui mettent spécifiquement l'accent sur le rôle de l'éducation dans la lutte contre les discours de haine, les participants ont conscience du pouvoir de transformation de l'éducation en tant qu'outil fondamental propre à s'attaquer aux causes profondes et aux moteurs des discours de haine et à promouvoir des sociétés pacifiques, inclusives et justes pour tous, conformément au Programme 2030 et à ses objectifs de développement durable.

4. À la lumière des délibérations de la Conférence, et conscients que le contexte, les capacités et les ressources disponibles varient d'un endroit à l'autre, nous, Présidents de la Conférence, recommandons aux services de l'éducation d'établir les priorités suivantes :

(a) mettre en œuvre des activités pédagogiques spécifiques visant à lutter explicitement contre les discours de haine à tous les niveaux d'enseignement, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Inscrites dans le cadre de la citoyenneté mondiale et de l'éducation aux droits humains, ces activités doivent promouvoir, protéger et faire respecter les normes et règles internationales en matière de droits humains et se conformer aux objectifs sociaux, moraux et humanistes de l'éducation, qui sont au cœur de l'agenda Éducation 2030. Il s'agit notamment de fournir aux apprenants les aptitudes et les compétences nécessaires pour penser de manière critique, adopter une approche intersectorielle de la discrimination, réfuter les propos haineux et s'opposer à ceux qui les tiennent ;

(b) concevoir et mettre en œuvre des politiques aptes à développer les compétences de la citoyenneté numérique, en accordant l'attention voulue à l'apprentissage socioémotionnel. Ces compétences permettent aux apprenants de trouver, de consulter, d'utiliser, de créer et d'échanger librement des informations, tout en naviguant de manière sûre et responsable sur l'Internet. À cet égard, il convient d'insister particulièrement sur l'éducation aux médias et à l'information en vue de renforcer la résilience des apprenants et leur

capacité à reconnaître et à contrer la désinformation, les opinions extrémistes violentes et les théories du complot visant à attiser la haine envers des personnes et des groupes spécifiques, y compris les femmes et les jeunes.

(c) Proposer un perfectionnement professionnel et une formation adéquats aux enseignants et aux chefs d'établissement à tous les niveaux d'enseignement, en adoptant une approche de nature à lutter contre la discrimination sous toutes ses formes ainsi qu'à évoquer et à démentir les préjugés et les stéréotypes. Cette démarche implique de développer les capacités à mener des activités adaptées en fonction du genre et de l'âge des victimes des discours de haine ou des personnes qui diffusent des contenus haineux et dangereux, en ligne et hors ligne, ou qui sont susceptibles de le faire.

(d) Lutter contre les discours de haine en menant des actions interdisciplinaires et en encourageant l'application de pédagogies et d'approches favorables à la pluralité des points de vue et à la diversité, ainsi qu'en proposant des activités extrascolaires. Il s'agit de s'attaquer aux causes profondes de l'intolérance et des discriminations, de mieux comprendre l'intersectionnalité et de mettre en avant le lien entre les discours de haine, la discrimination, la violence et les atrocités criminelles. En outre, les programmes d'enseignement, les manuels scolaires et toutes les ressources pédagogiques devraient être débarrassés des propos prônant la haine, la discrimination et l'exclusion.

(e) Renforcer la coopération multisectorielle en établissant des partenariats avec tous les acteurs concernés par le biais d'une approche à l'échelle de la société

- pour lutter contre les discours de haine par l'éducation. Cette approche inclut le dialogue social, interculturel et interreligieux, ainsi que la participation des représentants des personnes et des groupes visés par les discours de haine, mais aussi des ministères et des services publics compétents, de la société civile, y compris des défenseurs des droits humains dans toute leur diversité, des organisations locales, des services de protection sociale et de santé mentale, des établissements universitaires, des nouveaux médias, des médias traditionnels et des entreprises de l'Internet, des acteurs du système judiciaire, des entités sportives, des chefs religieux, des responsables locaux, des organisations confessionnelles et culturelles, des jeunes, ainsi que des organisations intergouvernementales.
5. À cet effet, nous, Présidents de la Conférence, nous engageons à respecter les principes et les priorités de politique générale énoncés dans les présentes conclusions et vous encourageons, Ministres de l'éducation, à prendre l'initiative de concrétiser ces engagements aux niveaux national et régional. Cette démarche nécessite d'élaborer des feuilles de route nationales et régionales adaptées au contexte en vue de leur bonne mise en œuvre, par le biais d'un processus consultatif ouvert et participatif avec les parties prenantes gouvernementales et

non gouvernementales, en accordant une attention particulière à la participation constructive des personnes et des groupes marginalisés, vulnérables et/ou ciblés par les discours de haine.

6. Nous, Présidents de la Conférence, invitons donc :

- l'UNESCO, en sa qualité d'organisme chef de file des Nations Unies pour l'éducation, la communication et l'information ;
 - le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, en sa qualité d'entité chef de file des Nations Unies pour la prévention des atrocités criminelles et de point focal du système des Nations Unies sur les discours de haine et la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine ;
 - le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, en sa qualité d'entité chef de file des Nations Unies pour les droits de l'homme ;
 - le Département de la communication globale de l'ONU, en sa qualité d'entité chef de file des Nations Unies pour la communication ;
- à soutenir et à assurer le suivi de la réalisation de ces engagements mondiaux en coopération avec les États membres et toutes les parties prenantes concernées.



Pour en savoir plus, voir <https://www.unesco.org/fr/articles/lutter-contre-les-discours-de-haine-par-leducation-conference-mondiale-des-ministres-de-leducation>.

Pour aller plus loin

- Stratégie et Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, Organisation des Nations Unies, 2019.
- Lutter contre les discours de haine : réponses éducatives, UNESCO, 2022.
- Lutter contre les théories du complot : ce que les enseignants doivent savoir, UNESCO 2022.
- Combattre les discours de haine par l'éducation, forum en ligne multipartite : 30 septembre – 1er octobre 2021, UNESCO, 2022.
- Lutter contre les discours de haine sur les réseaux sociaux : difficultés contemporaines, UNESCO, 2021.
- L'éducation comme outil de prévention : lutter contre les discours de haine, réunion d'experts : 13-18 mai 2020, UNESCO, 2021.
- Citoyens éduqués aux médias et à l'information : penser de manière critique, cliquer à bon escient ! UNESCO, 2021.
- Laissons entrer le soleil : transparence et responsabilité à l'ère numérique, UNESCO, 2021.
- Note d'orientation de l'Organisation des Nations Unies sur les moyens de lutter contre les discours haineux liés à la COVID 19, Organisation des Nations Unies, 2020.
- Combattre les discours de haine sur Internet, UNESCO, 2015.

Références

- Adam-Troian, Jais, Ayşe Tecmen et Ayhan Kaya (2021). Youth extremism as a response to global threats? *European Psychologist*, vol. 36, n° 1, pp. 15-28. Disponible à l'adresse suivante : <https://econtent.hogrefe.com/doi/10.1027/1016-9040/a000415>
- Ahmed, Sara (2021). *Complaint!* Durham (Caroline du Nord) : Duke University Press.
- Anti-Defamation League (2020). Coronavirus crisis elevates antisemitic, racist tropes. *Anti-Defamation League (blog)* 17 mars 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.adl.org/resources/blog/coronavirus-crisis-elevates-antisemitic-racist-tropes>.
- Argentino, Marc-André, Amarnath Amarasingam et Emmi Conley (2022). "One Struggle": *Examining Narrative Syncretism between Accelerationists and Salafi-Jihadists*. Londres : International Centre for the Study of Radicalisation. Disponible à l'adresse suivante : <https://icsr.info/wp-content/uploads/2022/01/ICSR-Report-One-Struggle-Examining-Narrative-Syncretism-between-Accelerationists-and-Salafi%20Jihadists.pdf>.
- Bailey, M (2021). *Misogynoir Transformed*. New York : New York University Press
- Banaji, Shakuntala et Ramnath Bhat (2022). *Social Media and Hate*. Londres : Routledge. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.taylorfrancis.com/books/oa-mono/10.4324/9781003083078/social-media-hate-shakuntala-banaji-ram-nath-bhat>
- Banaji, Shakuntala, Ramnat Bhat et al. (sous la direction de). *WhatsApp vigilantes: an exploration of citizen reception and circulation of WhatsApp misinformation linked to mob violence in India*. Londres : LSE. Disponible à l'adresse suivante : https://eprints.lse.ac.uk/104316/1/Banaji_whatsapp_vigilantes_exploration_of_citizen_reception_published.pdf
- Banaji, Shakuntala et David Buckingham (2013). *The Civic Web: Young People, the Internet, and Civic Participation*. Cambridge (Massachusetts) : The MIT Press.
- Banaji, Shakuntala et Sam Mejias (eds) (2020). *Youth Active Citizenship in Europe: Ethnographies of Participation*. Springer Nature Switzerland.
- Bennett, W. Lance et Steven Livingston (2018). The disinformation disorder: disruptive communication and the decline of democratic institutions. *European Journal of Communication*, vol. 33, n° 2, pp. 122-139. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1177/0267323118760317>
- Berger, J.M. (2019). *Extremism*. Boston : MIT Press.
- Borkowska, Magda et James Laurence (2021). Coming together or coming apart? Changes in social cohesion during the Covid-19 pandemic in England. *European Societies*, vol. 23, sup. 1., pp. 618-636. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14616696.2020.1833067>
- Braddock, Kurt (2022). Vaccinating against hate: using attitudinal inoculation to confer resistance to persuasion by extremist propaganda. *Terrorism and Political Violence*, vol. 34, n° 2, pp. 240-262. DOI : 10.1080/09546553.2019.1693370.

- Braddock Kurt, Brian Hughes, Beth Goldberg et Cynthia Miller-Idriss (2022). Engagement in subversive online activity predicts susceptibility to persuasion by far-right extremist propaganda. *New Media & Society*. Février 2022. DOI : [10.1177/14614448221077286](https://doi.org/10.1177/14614448221077286).
- Buchanan, Tom (2020). "Why do people spread false information online? The effects of message and viewer characteristics on self-reported likelihood of sharing social media disinformation." *PLOS One*. DOI : [10.1371/journal.pone.0239666](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0239666).
- Carlson, Caitlin Ring (2021). *Hate Speech*. Cambridge, (Massachusetts) : The MIT Press.
- Collaborative for Academic, Social and Emotional Learning (2021). CASEL's SEL framework: what are the core competence areas and where are they promoted? Texte explicatif publié sur le site Web du CASEL, 1^{er} octobre. Disponible à l'adresse suivante : [https://casel.org/ sel-framework/](https://casel.org/sel-framework/)
- Cefai, Carmela, Paul A. Bartolo, Valeria Cavioni et Paul Downes (2018). *Renforcer l'éducation émotionnelle et sociale comme élément de base des programmes scolaires dans l'ensemble de l'UE. Étude d'éléments probants internationaux*. Rapport NESET II. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.
- Cooley, Alexander et Daniel Nexon (2022). The real crisis of global order: illiberalism on the rise. *Foreign Affairs*, vol. 101, n° 1, pp. 103-118.
- Crenshaw, Kimberle (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: a black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. *University of Chicago Legal Forum*, vol. 1 1989, tome 1, article 8. Disponible à l'adresse suivante : [https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/ viewcontent.cgi?article=1052&context=uclf](https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1052&context=uclf)
- Durlak, Joseph A., Roger P. Weissberg, Allison B. Dymnicki, Rebecca D. Taylor et Kriston B. Schellinger (2011). The impact of enhancing students' social and emotional learning: a meta-analysis of school-based universal interventions. *Child Development*, vol. 82, n° 1, pp. 405-432. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1111/j.1467-8624.2010.01564.x>
- Duncan, Kristen E. (2019). "They hate on me!" Black teachers interrupting their white colleagues' racism. *Educational Studies*, vol. 55, n° 2, pp. 197-213.
- Gagliardone, Iginio, Danit Gal, Thiago Alves et Gabriela Martinez (2015). Combattre les discours de haine sur Internet. Paris : UNESCO. Disponible à l'adresse suivante : [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/ pf0000234620](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000234620).
- Gavine, Anna J., Peter D. Donnelly et Damien J. Williams (2016). Effectiveness of universal school-based programs for prevention of violence in adolescents. *Psychology of Violence*, vol. 6, n° 3, pp. 390-399. DOI : [10.1037/ vio0000052](https://doi.org/10.1037/vio0000052).
- Hahn, Robert, Dawna Fuqua-Whitley, Holly Wethington, Jessica Lowy, Akiva Liberman, Alex Crosby et Mindy Fullilove (2007). *The effectiveness of universal school-based programs for the prevention of violent and aggressive behavior. Morbidity and Mortality Weekly Report* (Vol. 56). Atlanta, GA: Centers for Disease Control and Prevention, U.S. Département de la santé et des services sociaux des États-Unis.
- Harvey, David (2018). Universal alienation. *Journal for Cultural Research*. vol. 22, n° 2, pp. 137-150. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14797585.2018.1461350>
- Hill Collins, Patricia et Sirma Bilge (2020). *Intersectionality*. Cambridge (Royaume-Uni) : Polity.

- Jones, Lisa M., Kimberly J. Mitchell et Wendy A.Walsh (2014). *A Systematic Review of Effective Youth Prevention Education: Implications for Internet Safety Education*. Durham (New Hampshire) : Crimes Against Children Research Center (CCRC), Université du New Hampshire.
- Kalmoe, Nathan P. et Lilliana Mason. (2022). *Radical American Partisanship: Mapping Violent Hostility, its Causes, and the Consequences for Democracy*. Chicago : University of Chicago Press.
- Kayaoglu, Turan (2020). "Pandemic politics: A public health crisis and a hate crisis: Covid-19 and Islamophobia". *Pandemic Politics, Brookings Institution*, 17 juin 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://www.brookings.edu/opinions/_pandemic-politics-a-public-health-crisis-and-a-hate-crisis-covid-19-and-islamophobia/
- Kaul, Anshuman et Devesh Kumar (2022). The Wire <https://web.archive.org/web/20220106083630/https://thewire.in/tekfog/en/1.html>.
- Kaul, Anshuman et Devesh Kumar (2022). The Wire <https://web.archive.org/web/20220110060404/https://thewire.in/tekfog/en/2.html>.
- Kaye, David. (2019). *Speech Police: The Global Struggle to Govern the Internet*. New York : Columbia Global Reports.
- Kleinfeld, Rachel (2021). The Rise of Political Violence in the United States. *Journal of Democracy*, vol. 32, n° 4, pp. 160-176.
- Lauris, Élida et Maurício Hashizume (2020). *Violência Política e Eleitoral no Brasil: panorama das violações de direitos humanos de 2016 a 2020 [Violences politiques au Brésil : tour d'horizon des violations des droits humains commises entre 2016 et 2020]*. Curitiba (Brésil) : Terra de Direitos and Justiça Global. Disponible à l'adresse suivante : https://terradedireitos.org.br/uploads/archivos/24-09_DIAGRAMACAO_Violencia-Politica_FN.pdf
- Lee, Claire Seungeun. 2022. "Analyzing Zoom bombing as a new communication tool of cyberhate in the COVID-19 era." *Online Information Review*, vol. 46, n° 1, pp. 147-163. DOI : [10.1108/OIR-05-2020-0203](https://doi.org/10.1108/OIR-05-2020-0203).
- Lock, Irina et Ramona Ludolpf. (2019). "Organizational propaganda on the internet: A systematic review." *Public Relations Inquiry*, vol. 9, tome 1, pp. 103-127. Disponible à l'adresse suivante : <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/2046147X19870844>.
- Malafaia, Carla, Pedro Ferreira et Isabel Menezes (2018). "Understanding the role of school education in promoting active citizenship." Blue paper report from the EU-Horizon2020-funded project Constructing AcTive CitizensHip with European Youth: Policies, Practices, Challenges and Solutions (CATCH- EyoU). Disponible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/research/participants/documents/downloadPublic?documentIds=080166e5c201a860&appId=PPGMS>.
- Mason-Bish, H. (2014) Beyond the silo: Rethinking hate crime and intersectionality. *The Routledge International Handbook of Hate Crime*, pp. 24-33. Londres et New York : Routledge.

Medietilsynet (2022), «Man må ha tykk hud eller unngå å være på nettet» – en undersøkelse om unges erfaringer med hatefulle ytringer [Il faut avoir les nerfs solides ou éviter les réseaux – étude de l'expérience des jeunes face aux discours de haine]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.medietilsynet.no/globalassets/publikasjoner/kritisk-medieforstaelse/2022-rapport-hatefulle-ytringer.pdf>.

Mejias, Sam et Shakuntala Banaji (2019) Backed into a corner : challenging media and policy representations of youth citizenship in the UK. *Information, Communication & Society*, Vvol. 22, n° 12, pp. 1714-1732. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1080/1369118X.2018.1450436>.

Mkhize, Nonhlanhla, Jane Bennett, Vasu Reddy et Relebohile Moletsane (2010). The country we want to live in: Hate crimes and homophobia in the lives of black lesbian South Africans. Le Cap : HSRC Press.

Miller-Idriss, Cynthia (2022). *Hate in the Homeland: The New Global Far Right*. Princeton, NJ:Princeton University Press. Disponible à l'adresse suivante : <https://press.princeton.edu/books/paperback/9780691222943/hate-in-the-homeland>.

Noble, Safiya Umoja. (2018). *Algorithms of Oppression: How Search Engines Reinforce Racism*. New York : New York University Press. Open Doors (2021). *Destructive lies: disinformation, speech that incites discrimination and violence against minorities in India*. Open Doors and the London School of Economics and Political Science. Disponible à l'adresse suivante : <https://media.opendoorssuk.org/document/pdf/Destructive%20Lies-Full%20version-DIGITAL-ODUK-2021.pdf>.

Organisation des Nations Unies (2014). Cadre d'analyse des atrocités criminelles : Outil de prévention. Disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/en/genocideprevention/documents/publications-and-resources/Framework%20of%20Analysis%20for%20Atrocity%20Crimes_FR.pdf.

Page, Tiffany, Vanita Sundaram, Alison Phipps et Erin Shannon (2019). Developing an intersectional approach to training on Sexual harassment, violence and hate crimes: Guide for training facilitators. University of York: Technical Report. <https://doi.org/10.17863/CAM.40706>.

Perry, Barbara (2014). Gendered Islamophobia: hate crime against Muslim women. *Social Identities*, vol. 20, n° 1, pp. 74-89.

Piazza, James (2020). When politicians use hate speech, political violence increases. *The Conversation*. <https://theconversation.com/when-politicians-use-hate-speech-political-violence-increases-146640>.

Pohjonen. Matti. (2018). *Horizons of Hate: A Comparative Approach to Social Media Hate Speech*. VOX-Pol Network of Excellence. www.voxpol.eu

Richardson, Janice et Elizabeth Milovidov. (2017). Digital Citizenship Education. Volume 2 : Multi-Stakeholder Consultation Report. Strasbourg : Conseil de l'Europe. <https://rm.coe.int/prems-187217-gbr-2511-digital-citizenship-education-8433-web-16x24/168077bbe4>.

- Roth, Michael S. (2019). *Safe Enough Spaces: A Pragmatist's Approach to Inclusion, Free Speech, and Political Correctness on College Campuses*. New Haven (Connecticut) : Yale University Press.
- Salim, Mariya (2022). 'Bulli Bai,' 'Sulli Deals': On Being Put Up for 'Auction' as an Indian Muslim Woman, The Wire. <https://thewire.in/communalism-indian-muslim-woman-auction-bulli-bai>.
- Sobieraj, Sarah (2022). *Credible Threat: Attacks against Women Online and the Future of Democracy*. New York: Oxford University Press.
- Sturm, Tristan, and Tom Albrecht (2021). Constituent Covid-19 apocalypses: contagious conspiracism, 5G, and viral vaccinations. *Anthropology & Medicine*, vol. 28, n° 1, pp. 122-139. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13648470.2020.1833684>.
- Thorleifsson, Cathrine (2021). From cyberfascism to terrorism: On 4chan/pol/ culture and the transnational production of memetic violence. *Nations and Nationalism*, vol. 28, n° 1. Disponible à l'adresse suivante : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/nana.12780>
- Tsesis, Alexander (2002). *Destructive Messages: How Hate Speech Paves the Way for Harmful Social Movements*. New York: New York University Press.
- ____ (2020). *Free Speech in the Balance*. Cambridge (Royaume-Uni): Cambridge University Press. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1017/9781108539463>
- Udupa, Sahana, Gagliardone, Iginio et Peter Hervik (sous la direction de) (2021). *Digital Hate: The Global Conjuncture of Extreme Speech*. Bloomington: Indiana University Press. Disponible à l'adresse suivante : <https://publish.iupress.indiana.edu/projects/digital-hate>
- United Kingdom, House of Commons, Digital Culture, Media and Sport Committee, *Disinformation and 'fake news': final report* (Londres, 2019). Disponible à l'adresse suivante : https://publications.parliament.uk/pa/cm201719_cmselect_cmculmeds/1791/1791.pdf
- Waldek, Lise, Julian Droogan et Catharine Lumby (2021). *Feeling terrified? The emotions of online violent extremism*. Cambridge (Royaume-Uni): Cambridge University Press.
- Wiggins, Bradley E (2020). Boogaloo et Civil War 2: Memetic antagonism in expressions of covert activism. *New Media & Society*, vol. 23, n° 11, pp. 3179-3205. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1177/1461444820945317>
- Yellow Horse, Aggie J., Russell Jeung et Ronae Matriano. "Stop AAPI Hate National Report", *Stop AAPI Hate*. Disponible à l'adresse suivante : <https://stopaapihate.org/wp-content/uploads/2021/11/21-SAH-NationalReport2-v2.pdf>



unesco

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Lutter contre les discours de haine par l'éducation

Guide à l'intention des décideurs politiques

Ce guide à l'intention des décideurs, élaboré par le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies et l'UNESCO, propose des stratégies et des approches spécifiques visant à lutter contre les discours de haine dans et par l'éducation. Lutter contre les propos néfastes, discriminatoires et violents sous couvert de xénophobie, de racisme, d'antisémitisme, d'islamophobie et d'autres types d'intolérance, que ce soit en ligne ou hors ligne, nécessite d'intervenir à tous les niveaux de l'éducation, dans des contextes formels et non formels. Ce guide propose des recommandations concrètes, des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience sur la lutte contre les discours de haine et l'instauration d'environnements d'apprentissage sûrs et respectueux, ainsi que sur l'objectif plus large de la promotion de sociétés inclusives.



9 789232 003430



Objectifs de
développement
durable